29 SEPTEMBRE 2011 N°39
DÉPOT : BRUXELLES X



Pleinchamp

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

FWA

PÉRIODIQUE D'INFORMATION AGRICOLE DIFFUSÉ LE JEUDI AUPRÈS DE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE WALLONIE
Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - Fax : 081 60 04 46 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

CETTE SEMAINE

ÉVÉNEMENT

Joyeux anniversaire, Accueil Champêtre en Wallonie!



Si la diversification est aujourd'hui devenue une piste explorée par de nombreux agriculteurs, ce n'est pas un hasard. C'est surtout grâce au développement de structures efficaces, qui au cours des années, ont accompagné et soutenu les exploitants qui ont fait ce choix. Ces deux structures, Fetourag et Utra, ont, à l'instar de leurs partenaires les UPA-UDEF et l'AAB, uni leurs compétences il y a 10 ans déjà.

ANNE PÉTRÉ



La semaine dernière, c'est sous un soleil éclatant que l'équipe, le conseil d'administration et les membres d'Accueil Champêtre en Wallonie ont fêté l'événement.

En 1978, seules 20 fermes proposaient, en Wallonie, un hébergement touristique. Aujourd'hui, plus de 400 familles ont choisi d'axer une partie de leur activité sur l'accueil, les hébergements et loisirs à la ferme, les activités pédagogiques, les saveurs du terroir...

Le vendredi 23, dans la cour de l'exploitation de la famille Sacré à Mignault, les discours ont tous rappelé l'importance cruciale de la diversification comme source de revenu et outil de maintien, voire de création d'emploi dans les exploitations.

Que ce soit en termes de nombre de fermes impliquées qu'en termes de nombre de produits ou activités proposés, le développement du secteur est impressionnant. «Le tourisme agricole s'est, au fil du temps, professionnalisé et structuré», a souligné la Présidente d'ACW, Jeanne De Bisschop-Glineur. Son rôle de maintien et de création d'emploi, de source de revenu, n'est plus à démontrer, mais il a aussi permis d'aider à maintenir un formidable patrimoine architectural, culturel, culinaire... dans nos villages. J. De Bisschop a également évoqué sa fierté de voir le secteur conserver sa tradition d'accueil et de chaleur humaine, tout en étant capable de s'ouvrir aux technologies de pointe, telles que les ballades GPS par exemple.

Cette tradition d'accueil, ACW a voulu la traduire plus clairement encore par un nouveau logo qui présente un soleil sous un porche de ferme. Un joli symbole qui illustre à merveille les valeurs centrales du réseau.

La Ministre Sabine Laruelle a, elle aussi, salué le chemin parcouru par les structures d'encadrement. Elle a souligné l'importance pour l'agriculteur porteur d'un projet de diversification, de pouvoir compter sur de vrais professionnels pour l'aider à construire, à faire évoluer et à promouvoir son projet. Car en matière de promotion aussi, ACW a indiscutablement fait ses preuves, faisant du tourisme à la ferme un acteur incontournable du secteur des séjours et des loisirs. La Ministre a également mis l'accent sur le rôle exercé en particulier par les femmes, souvent à l'initiative et très impliquées, dans les projets de diversification et d'accueil en agriculture. Avant de présenter ses souhaits de réussite à ACW pour la suite de son parcours, la Ministre a tiré son chapeau à l'équipe d'encadrement d'Accueil Champêtre et aux nombreux agriculteurs et agricultrices qui ont travaillé et travaillent chaque jour, à développer leur diversification.

Thierry Elsoucht, représentant le Ministre Lutgen, retenu, a également salué le professionnalisme et l'efficacité d'ACW. Il a aussi souhaité mettre l'accent sur le rôle joué par le réseau et chacun de ses membres, dans le renforcement d'une image positive et ouverte de l'agriculture. L'accueil à la ferme, a-t-il affirmé, aide indiscutablement à renouer le lien entre l'agriculture et le citoyen. Il a salué le dynamisme du réseau, à la recherche d'une qualité toujours renforcée, et la volonté des familles agricoles et d'ACW d'initier sans cesse des projets innovants.

Enfin, le Président René Ladouce a présenté les souhaits de la FWA à ACW, partenaire privilégié, dont le travail permet notamment de mettre en valeur le rôle essentiel de l'agriculture: produire une alimentation de qualité pour nos concitoyens.

Dimanche dernier, le grand public était invité lui aussi à découvrir ou redécouvrir la très large palette d'activités proposées par ACW et ses membres. Un beau succès pour cette journée de détente où les visiteurs ont pu savourer les produits proposés au marché fermier, jouer au golf champêtre, effectuer des promenades guidées aux alentours de la ferme, arpenter la région en vélo, découvrir 5 Eco gîtes en paille... Les enfants n'étaient évidemment pas oubliés eux non plus: activités pédagogiques, promenades à dos d'ânes, grimages, château gonflable... leur ont permis de s'en donner à cœur joie! Autant de diversifications que proposent quotidiennement les agriculteurs membres d'ACW à un public conquis et de plus en plus nombreux.

Nous ne pouvons que souhaiter à ACW de poursuivre avec le même succès le joli chemin tracé depuis 10 ans... Bon anniversaire!

Contentieux sur l'aide alimentaire européenne aux plus démunis

Les Ministres de l'agriculture de l'UE se sont donc réunis en Conseil le 20 septembre dernier. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour: l'utilisation énergétique de la biomasse provenant de l'agriculture, mais surtout la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union. Ce dernier point a donné lieu à un large impact médiatique, étant donné que la prolongation du programme d'aide actuel aux citoyens les plus pauvres n'a pu faire l'objet d'un accord en raison de l'opposition de six Etats membres, représentant une minorité de blocage.

RICHARD CYDZIK

Quelque 13 millions d'Européens pauvres bénéficient depuis 1987 d'un programme d'aide alimentaire, par le truchement surtout de diverses organisations caritatives (Banques alimentaires, etc.).

Le programme avait été mis en place, certes dans le but louable de venir en aide à nos concitoyens les plus défavorisés, mais surtout aussi parce que l'époque était celle d'excédents agricoles considérables: l'immense majorité de l'aide provenait des stocks européens, n'étant complétée que de manière marginale par des achats sur le marché. C'est ainsi que le programme relevait du budget de la Politique Agricole Commune. Pour un montant bon an mal an de 480 millions d'euros.

Disparition des excédents

Dans les deux décennies qui ont suivi, les excédents agricoles de l'UE ont progressivement disparu. De sorte que pour le mettre en application, la situation s'est inversée. Il n'était plus que marginalement mis en application par des prélèvements sur les stocks, mais devenait essentiellement constitué par des achats sur le marché.

Dès lors, sept pays à l'origine – Allemagne en tête, mais aussi Royaume-Uni, Suède, Danemark, Autriche, Pays-Bas, Tchéquie – ont estimé qu'il était illogique de faire relever le programme du budget de la Pac. Dès 2008, l'Allemagne avait formulé un recours contre la Commission européenne à la Cour européenne de Justice.

Finalement, en avril dernier, celle-ci a estimé que le programme initial avait été dénaturé puisque «l'aide n'est plus constituée de stocks de produits agricoles mais de subventions prises sur le budget de la Pac, et servant à acheter de la nourriture».

L'aide devrait relever de la politique sociale de l'Union, mais aucun poste budget n'est prévu à cette fin dans le cadre financier (CFP) 2007-2013.

Autrement dit, il conviendrait le cas échéant d'attendre le prochain cadre 2014-2020 pour réengager un financement européen dans le cadre de la politique de cohésion sociale..

La situation est absurde dans la mesure où le budget de la Pac prévoit expressément, lui ,un poste destiné à un programme d'aide aux plus démunis, mais qu'il serait interdit d'y avoir recours! Concrètement, pour les années 2012 et 2013, ce serait aux Etats membres de financer le complément du programme d'aide alimentaire aux plus démunis. En effet, la part de l'UE passerait de 480 millions à 113 millions d'euros.

En Belgique, la part de l'aide européenne se réduirait de 13 millions à un peu plus de 2 millions d'euros!

Le dossier repose le problème des renationalisations des politiques européennes. En effet, les pays riches comme l'Allemagne pourront sans peine compenser par des financements nationaux, mais les pays pauvres?

Absurdités?

Autre absurdité dans un dossier qui n'en manque pas, souligne la Ministre fédérale Sabine Laruelle: «le programme actuel n'est plus applicable selon la Cour de Justice en l'absence de base légale le justifiant, mais une simple décision des Ministres de l'agriculture suffirait à recréer cette base légale en autorisant formellement des achats sur le marché». Mais six pays représentant une minorité de blocage (plus de 91 voix) s'y opposent mordicus.

La Ministre Laruelle rappelle aussi le montant dérisoire à l'échelle européenne, que représente l'aide alimentaire aux plus démunis: 1 euro par citoyen et par an! Diverses organisations caritatives ont déjà averti que, si le blocage persiste, elles vont devoir faire face à des situations dramatiques.

Pour Sabine Laruelle, en tout cas, «l'Europe des égoïsmes l'a clairement emporté sur celle des solidarités».

La situation est-elle sans issue? Pas nécessairement, les Ministres de l'agriculture se sont donnés un délai supplémentaire d'un mois, et la question sera remise sur la table lors du Conseil européen «agriculture» d'octobre. L'Allemagne a déjà annoncé cependant qu'elle camperait sur sa position jusqu'à 2013 : la politique d'aide alimentaire aux citoyens les plus pauvres doit être financée sur des fonds nationaux.

D'aucuns évoquent la possibilité que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de sa réunion des 17 et 18 octobre, soit appelé à la rescousse. En France en effet, le président Sarkozy prend l'affaire très à cœur...Mais l'affaire est loin d'avoir pris la même dimension médiatique dans tous les pays de l'Union.

En tout état de cause, comptons que l'humanitaire va l'emporter sur le juridisme et qu'ici aussi le simple bon sens finira par prévaloir.

Diverses réactions scandalisées

Si on a à l'esprit qu'une immense majorité des protagonistes concernés par le débat sur le programme sont en faveur de la prolongation de celui-ci, on imagine le tollé de réactions qu'a suscité le blocage au Conseil agricole du 20 septembre dernier. Il faut savoir en effet que 20 Etats membres, le Parlement européen, la Commission plaident pour le maintien de l'aide actuelle. Ci-après un échantillon de ces réactions outrées.

Du côté de Sabine Laruelle et Benoît Lutgen

La Ministre fédérale et le Ministre wallon se disent scandalisés «par par la décision européenne de réduire l'aide aux plus démunis de 75%et de limiter les achats à hauteur des stocks d'intervention disponibles. Il est incompréhensible qu'à l'approche de l'hiver et en cette période de crise économique et financière, le nouveau programme d'aide aux plus démunis de l'Union européenne ne soit pas maintenu au niveau de 2011. [...]

Chaque année, grâce à cette aide, 400.000 tonnes d'aliments sont distribuées par des milliers d'associations et de bénévoles à 18 millions de personnes dans 20 pays européens.

En Belgique, cette aide européenne finance 50% de l'approvisionnement des banques alimentaires et des associations qui aident les plus démunis. En 2011, la Belgique a reçu près de 11.000.000 € pour financer les achats en faveur des banques alimentaires et des asbl. Près de la moitié de ce montant est destiné à la Wallonie. [...]

Le point était à l'ordre du jour du Conseil européen de l'Agriculture de ce 20 septembre, la Belgique y a plaidé pour le maintien des aides en 2012 et 2013 mais une minorité de blocages composée de 6 Etats membres a refusé de prolonger l'aide aux plus démunis.

La décision de l'Union européenne est honteuse! Pour Benoît Lutgen et Sabine Laruelle, il est essentiel de défendre la distribution d'aide alimentaire aux personnes les plus démunies. Il s'agit d'une question d'humanité et de dignité. Plus qu'un devoir, le soutien de l'Union européenne en matière d'aide alimentaire est une nécessité pour les personnes fragilisées par un contexte économique difficile et à l'approche de l'hiver.

Les deux Ministres insistent pour qu'une rencontre ait lieu dans les plus brefs délais entre les différents Ministres belges concernés pour apporter une solution belge en faveur des personnes les plus démunies. Par ailleurs, ils demandent en urgence que ce point puisse être réinscrit à l'ordre du jour d'un nouveau Conseil européen dans les prochains jours.

Marc Tarabella: 6 Etats veulent affamer 13 millions d'Européens

« Six Etats décident d'affamer 13 millions d'Européens sous des prétextes juridiques mesquins. Aucun Etat ne peut être européen à mi-temps. Pour aider les banques, on débloque les budgets, par contre pour aider les gens, cette même solidarité s'évapore !», s'offusque Marc Tarabella, Eurodéputé et chef de délégation PS.

«Nous demandions une mesure transitoire, suite à la décision désastreuse de la Cour de Justice Européenne de retirer 400 millions d'Euros de l'aide européenne aux citoyens fragilisés. L'objectif était de donner le temps à l'Europe et aux Etats de trouver le moyen le plus approprié de réaffecter ces fonds, sans pousser des millions d'européens vers la révolution du ventre.

43 millions d'Européens sont concernés par la pauvreté alimentaire dont 13 millions bénéficient de cette aide européenne. 80 millions de personnes sur notre continent vivent sous le seuil de pauvreté. Des chiffres dont il serait indécent de faire abstraction.

Depuis des mois, nous réclamons la création ou glissement vers un budget européen spécifique, afin d'aider les citoyens les plus fragilisés. En effet, on ne peut accepter que ces 400 millions d'aide soient affectés ailleurs qu'à l'aide d'Européens en profonde détresse alimentaire.

Aucun européen ne se reconnaitrait dans une Europe qui laisserait des millions de concitoyens crever de faim sous des prétextes fallacieux et égoïstes! Ce qui se joue ici, ce n'est pas moins que l'avenir du prochain modèle social voulu par l'Union européenne » conclut Marc Tarabella.

La Commission veut le maintien du programme

La Commission regrette profondément que le Conseil, du fait de l'opposition d'un nombre limité d'Etats membres, n'ait pas soutenu sa proposition de modification de la législation permettant de débloquer l'ensemble de l'enveloppe de 500 millions d'euros prévue pour le PEAD tant pour 2012 que pour 2013. Depuis 25 ans, le programme de distribution de denrées alimentaires a fait ses preuves. Il doit continuer à incarner l'esprit de solidarité qui anime le projet européen.

«Je me bats depuis plus d'un an pour défendre le programme alimentaire pour les plus démunis et je vais continuer. L'Union européenne doit rester un partenaire sur lequel les banques alimentaires peuvent compter. Nous ne pouvons pas faire défaut alors même que la crise économique rend ce programme encore plus nécessaire. Nous avons encore la possibilité de débloquer la situation, mais il faut aller vite. J'appelle les Etats membres qui s'opposent à notre proposition à faire preuve de responsabilité et à ne pas jouer avec la peur, pour des millions de foyers européens, de ne pas avoir accès à de la nourriture en quantité suffisante en 2012 et 2013», a indiqué le Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, Dacian Ciolon.

La Commission européenne a mis toutes les solutions juridiques sur la table. Il s'agit désormais d'une décision politique. Depuis septembre 2010, la base juridique pour maintenir un PEAD doté de 500 millions d'euros en 2012 et en 2013 attend la décision des Etats membres. Sans déblocage politique, la Commission n'a pas eu d'autres choix que de réduire le plan 2012 aux seuls stocks d'intervention disponibles soit 113,5 millions d'euros, prenant acte de l'arrêt du Tribunal du 13 avril 2011 qui a jugé illégales les dispositions du programme 2009 prévoyant des achats de produits sur le marché.

Par ailleurs, comme elle l'a annoncé dans sa communication sur le prochain cadre financier en juin dernier, la Commission européenne viendra, d'ici à la fin de l'année, avec une proposition visant à pérenniser le programme au-delà de 2013. Il sera proposé, à partir de 2014, d'insérer le PEAD dans la Politique de cohésion économique et sociale. Cette modification importante ne peut pas être opérationnelle en 2012 et 2013, ce qui rend nécessaire l'adoption, par les Etats membres, d'un programme transitoire.

La Commission européenne est pleinement engagée dans les discussions pour pérenniser le programme d'aide aux plus démunis. Elle se tient à l'entière disposition de la Présidence du Conseil de l'UE pour ouvrir rapidement la voie à une reprise du programme de distribution alimentaire dans des conditions normales dès 2012.

Création de la FWA: le regard des deux principaux protagonistes

2011 marque le dixième anniversaire de la naissance de la FWA, une structure nouvelle destinée à représenter les agriculteurs wallons. Cet anniversaire a donné lieu à une réunion particulière du Conseil Général cette semaine, réunion dont il vous sera rendu compte dans notre prochaine édition. Préalablement, nous avons rencontré deux des principaux artisans de la création de notre Fédération il y a dix ans, Sabine Laruelle et Jean-Pierre Champagne.

RICHARD CYDZIK



Plein Champ: Que vous évoque, spontanément, cet anniversaire?

Sabine Laruelle: A titre personnel, je trouve que le monde agricole a besoin d'une représentation forte – ce que permettait une organisation, une structure unifiées. Auparavant, les deux organisations existantes étaient tournées vers elles-mêmes, ou l'une vers l'autre. Aujourd'hui, une seule structure peut s'exprimer vers le monde politique, le grand public.

S'ajoute que l'agriculture wallonne s'en est trouvée renforcée parce que le pouvoir politique doit tenir compte des positions exprimées par la FWA, alors que naguère, lorsque deux points de vue différents étaient exprimés, il pouvait réagir en décidant une troisième option…

Jean-Pierre Champagne: La FWA est née il y a dix ans, mais c'est il y a une quinzaine d'années déjà qu'elle était en gestation. L'environnement institutionnel était en pleine mutation, avec une régionalisation qui s'accentuait. Par ailleurs, en Flandre dominait une organisation extrêmement puissante, qui faisait défaut en Wallonie.

Les gouvernements régionaux ont besoin d'un interlocuteur fort. Il fallait en outre consolider la représentation de l'agriculture vis-à-vis du pouvoir fédéral, en même temps qu'au sein du Copa par exemple.

A cette fin, il était nécessaire de mettre sur pied une organisation forte, structurée, avec des services efficaces et efficients. Le regroupement s'est fait sans aucune notion de rapport de forces, avec le souci de créer un nouveau mouvement.

PC: Sans vouloir revenir au passé, n'y avait-il tout de même pas des références idéologiques différentes?

SL: Les positions des agriculteurs étaient en général moins différenciées selon leur organisation d'origine qu'en fonction de critères sectoriels (spéculations,…) ou régionaux. Le principe en tout cas est que personne ne devait se sentir mis de côté ou minorisé.

JPC: C'est le pragmatisme qui a prédominé. C'est bien la raison pour laquelle nous avons bénéficié de l'appui déterminé du Gouvernement wallon: du Ministre Guy Lutgen d'abord, de José Happart et Serge Kubla ensuite. La création d'une nouvelle fédération nécessitait en effet la prise en compte d'aspects juridiques, financiers, etc. et donc de faire appel à des spécialistes. A cette fin, nous avons bénéficié d'un appui fort de la Région Wallonne. Mais j'insiste sur le fait que ce n'est pas celle-ci qui a décidé. La décision a été le fait des agriculteurs.

PC: La réussite de l'opération était-elle garantie?

JPC: Pour nous, c'était un pari; nous avions pris la précaution de prévoir une période transitoire de trois ans avant d'instituer définitivement de nouveaux organes. Personnellement, je comptais sur le temps pour lisser les aspérités historiques.

SL: Nous avons fait en sorte d'intégrer les personnes, en premier lieu les responsables, agriculteurs, à tous les niveaux. Ceci fut aussi le cas pour le personnel et les différents services. C'est ainsi que la création de la FWA fut celle d'un bateau énorme, qui a d'ailleurs dû rapidement relever d'énormes défis syndicaux avec les crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse, et l'organisation d'importantes manifestations. D'emblée, les bannières de la FWA ont été les seules qui ont émergé sur le terrain.

JPC: Nous avons eu le souci de créer un climat général, à tous les stades, pour que les jeunes appelés à entrer dans la profession deviennent de futurs membres de la nouvelle Fédération et ne se revendiquent plus des anciennes organisations.

PC: La traditionnelle question de conclusion: quels bilan et perspectives?

SL: Un bilan: une opération réussie, grâce surtout aux dirigeants agricoles, à tous les étages, qui s'y sont pleinement impliqués. Une opération décidée par et pour les agriculteurs.

Cela dit, il reste des défis énormes à relever pour demain: l'Union européenne change, le monde change, il devient de plus en plus globalisé. Un syndicalisme agricole fort a dans un tel contexte plus de sens que jamais.

JPC: La création de la FWA a incontestablement été un succès. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi la diversité organisationelle aurait dû être le fait des seuls agriculteurs. Les Classes moyennes ont l'UCM, les entreprises ont l'UWE et les hommes politiques wallons sont bien heureux d'avoir de telles organisations fortes comme interlocuteurs. La Région Wallonne – toutes familles politiques confondues – est ainsi à son tour mieux à même de se défendre aux niveaux fédéral et européen. Et en agriculture, nul ne peut contester que la FWA est un interlocuteur crédible.

Pour l'avenir, la règle de base du syndicalisme agricole est et restera d'identifier au mieux les besoins de ses membres et ensuite de faire le maximum pour y répondre.

SL: Oui, pour l'avenir il faut inlassablement travailler à ce que la FWA soit un mouvement durable, par et pour les agriculteurs.

Pour le reste, je confirme ce qu'a dit Jean-Pierre, la FWA est et doit rester une organisation qui respecte suffisamment les agriculteurs que pour ne pas leur mentir.

Quelques mois de sursis pour les aides à la diversification «sucre»!



Dans nos précédentes éditions, nous vous rappelions que pour pouvoir bénéficier des aides à la diversification dans le cadre de la restructuration du sucre, vous deviez impérativement introduire les factures correspondantes aux investissements de votre demande avant le 30 septembre 2011. Une récente modification de l'arrêté ISA donne quelques mois supplémentaires pour la réalisation des investissements et pour l'introduction des factures.

Ainsi, si vous avez introduit une demande d'aide à la diversification «sucre» et que celle-ci a reçu un avis favorable, vous avez désormais jusque fin avril 2012 pour réaliser les investissements prévus et pour envoyer les factures à l'Administration. Tout investissement réalisé au-delà de cette date du 30 avril 2012 ou toute déclaration introduite hors délai ne pourra bénéficier de l'aide à la diversification de 40 %.

Plus question cependant d'introduire de nouvelles demandes d'aide. Seules celles qui ont déjà été introduites pourront bénéficier des aides, pour autant que les investissements prévus soient éligibles et réalisés dans les délais.

Progression de la production mondiale sucre

Selon l'organisation internationale du sucre (ISO), la production mondiale de celui-ci devrait afficher un excédent de plus de 4 millions de tonnes pour la campagne 2011-2012. Avec 172 millions de tonnes, la production représente une progression de 4% par rapport à la campagne précédente. Mais la consommation mondiale augmente elle aussi régulièrement: elle progresserait de 2% en 2011-2012 pour s'établir à 168 millions de tonnes.

Entre 2008-2010, le marché sucrier mondial s'est montré déficitaire. Equilibre de justesse en 2010-2011 (excédent de 800000 tonnes). Le Brésil a connu des baisses de production. Mais la prochaine saison, «la hausse de production anticipée chez les principaux pays producteurs devrait plus que compenser le plongeon de l'offre du Brésil», premier exportateur de la planète, indique l'ISO. Minée par des pluies diluviennes, la production brésilienne a diminué de 2,1 Mt en 2010-2011 (à 38,74 Mt), et devrait à nouveau chuter de 2,87 Mt en 2011-2012 (-7,4 %, à 35,8 Mt). En revanche, les experts tablent sur une progression de 2 Mt de la production de l'Inde, deuxième producteur et premier consommateur dans le monde, qui devrait voir son offre monter à 28 Mt, après un bond de plus de 25 % (+5 Mt) en 2010-2011 en raison de conditions météorologiques très favorables.

En Thaïlande, deuxième exportateur de la planète, après une spectaculaire envolée de 41 % (à 10 Mt) lors de la campagne qui s'achève fin septembre, la production devrait se maintenir au même niveau. De son côté, l'Australie, troisième exportateur mondial, qui avait vu son offre de sucre sévèrement affectée cette année par des inondations puis le passage du cyclone Yasi, devrait voir sa production croître de 5 % en 2011-2012, à 4 Mt.

La Russie, premier importateur

La Russie, premier pays importateur de sucre, devrait connaître un bond de plus de 60 % de sa production (+1,9 Mt, à 4,85 Mt), après une chute de 15 % en 2010-2011 (à 2,935 Mt), en raison d'une sécheresse dévastatrice – ce qui diminuera d'autant ses importations et la pression sur le marché mondial.

Pour autant, «nous ne croyons pas que ce retour à un excédent de production permettra de faire baisser durablement les prix du sucre, étant donné que les stocks restent à des niveaux historiquement bas», tempère l'ISO.

Les stocks mondiaux de sucre, au plus bas depuis 20 ans, devraient ressortir fin septembre à 57,01 Mt, (-3 % sur un an), ce qui représente moins de 35 % d'une année de consommation, et les pays consommateurs devraient peiner à reconstituer leurs réserves sur la prochaine campagne, estime le rapport.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Pays de Herve
Vendredi 21 octobre

Assemblée générale, dîner et cabaret. 10h30, accueil et apéritif offert par l'Amicale; 11h15, ouverture de l'Assemblée par le Président: rapport du Secrétaire sur l'année écoulée, situation financière par le Trésorier, approbation des comptes par les vérificateurs, décharge à donner au Comité, projet d'activités pour 2012. 12h, dîner 4 services; 14h, 1è partie du cabaret, goûter, suivi de la 2e partie du cabaret, café offert par Marie-France. 16h30, tirage de la tombola avec des lots issus du terroir. Inscription: 30 euros sauf boissons avant le 5 octobre. Les places étant limitées, il sera tenu compte du jour de l'inscription. Impérativement par téléphone au 087/301.326 suivi du versement faisant foi au 1030 1586 3511 «V Taeter dîner»

Jeudi 1er décembre

A 13h30 au Charlemagne, film de Francis Thomas «Les Hautes Alpes, des Ecrins au Queyras». Paf 7 euros donnant droit au goûter et 2 boissons

Dimanche 19 février 2012

Trocadéro. Paf 33 euros, détails suivront.

Août 2012

Voyage annuel prévu à Venise (proposition).

Wavre Perwez Mont-St-Guibert
Mardi 25 octobre

A 12h, dîner des amies d'Aline à la salle St-Laurent à Tourinnes-St-Lambert. Paf 45 euros. Réservation obligatoire pour le 20 octobre chez Annie Fortamps au 010/658.800 après 18h. Paiement obligatoire CBC BE90 7320 1356 8432

La FWA sur la RTBF
Magazine « OpinionS »

Diffusion :
Le samedi 1er octobre à 10h00 sur La Une
Le mercredi 5 octobre à 23h30 sur La Deux
et le jeudi 13 octobre vers 23h30 sur La Une (émission courte)

La FWA vous propose une émission d'information du grand public: **«La certification des exploitations agricoles : sécurité et qualité !»**

Invités : Marie-Ghislaine Decoster - Jean-Philippe Coppée - Alain De Bruyn

Reportages et images réalisés par Canal Zoom

Présentation : Alain MASURE

Production : Anne PÉTRÉ, Alain MASURE

Les modifications d'ISA sont enfin arrivées

Après plusieurs mois de discussions, les modifications tant attendues de l'arrêté pour les aides à l'investissement en agriculture sont enfin arrivées. Que ce soit les éleveurs de poules pondeuses qui doivent se mettre aux normes ou tout simplement des agriculteurs dont le revenu était un peu trop élevé, tous attendaient ces modifications. Certes, tout le monde ne sera pas satisfait puisque toutes les demandes de la Fédération Wallonne de l'Agriculture n'ont pas été entendues mais c'est quand même un bon début.

Isabelle Jaumotte

Depuis plusieurs mois maintenant, voire déjà bien un an, nous discutons des modifications de l'arrêté ISA nécessaires pour le secteur agricole. Pour la plupart d'entre elles, il aura d'abord fallu modifier le programme wallon de développement rural, qui met en place ce régime d'aide, et attendre le feu vert de la Commission. Pour d'autres, elles étaient attendues depuis bien longtemps et il était temps qu'elles aboutissent. Voici un bref aperçu des principales modifications.

Tout d'abord, en matière de conditions d'accès aux aides. Pour les aides à l'investissement, le seuil de revenu d'exploitation par unité de travail à ne pas dépasser a été revu à la hausse et est passé à 50.000 € au lieu des 40.000 qui prévalaient jusqu'à présent. Pour les aides à la première installation, les jeunes disposant d'un diplôme de l'enseignement technique de transition dans une subdivision agricole ou apparenté seront éligibles d'office, sans devoir suivre les cours B et sans justifier de qualification professionnelle.

Au niveau des investissements éligibles, pourront dorénavant bénéficier des 20 % d'aide ISA les aménagements de bâtiments ou les adaptations de matériel destiné à produire de l'énergie renouvelable et ce, que ce soit pour les besoins professionnels propres à l'exploitation ou au-delà. Cette disposition devrait permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides ISA pour des panneaux photovoltaïques ou pour tout autre type d'énergie renouvelable. De même, les adaptations de bâtiments en vue de répondre à des normes communautaires seront éligibles quel que soit le type de bâtiment. Seule exception, pour les bâtiments d'élevage porcins et avicoles, les investissements ne peuvent relever de la classe 1 au sens du permis d'environnement. Les aides tant attendues par les éleveurs de poules pondeuses pour se conformer aux obligations en matière de bien-être animal sont donc enfin accessibles mais les élevages repris en classe 1 en sont exclus et les plafonds d'aide restent malheureusement inchangés. Ceux qui s'étaient vu refuser leur demande peuvent donc, dès à présent, introduire un recours. Pour les autres, il est temps d'introduire une demande d'aide, si vous êtes dans les conditions.

Les pourcentages, bonus et plafonds d'aide restent inchangés mais le montant maximal éligible par investissement passe de 350.000 à 600.000 € pour les CUMA, les APL, les GPL, les groupements fourragers ainsi que pour les investissements dans le secteur horticole et à 750.000 € pour les coopératives de transformation et de commercialisation. Attention cependant que seules les CUMA et les exploitations horticoles peuvent bénéficier d'un plafond d'aide par plan plus important (150.000 € au lieu de 100.000 € pour les autres bénéficiaires).

La procédure de demande d'aide à l'installation a également été revue et prévoit la possibilité de solliciter un avis préalable sur le projet d'installation. Cette nouvelle procédure est longuement détaillée dans le dossier « installation ».

Enfin, les conditions d'agrément des consultants ont également été revues pour permettre à ceux qui n'auraient pas les diplômes requis mais qui disposeraient d'une expérience professionnelle de 10 ans d'être reconnus par la Région wallonne.

ZOOM DE LA FWA

- Si la FWA est satisfaite de la majorité des modifications, elle regrette que le Gouvernement wallon n'ait voulu aller plus loin pour certaines d'entre elles. De plus, force est de constater que restent quelques « coquilles » lourdes de conséquences.
- La FWA a d'ores et déjà invité le Ministre à se pencher sur ces incohérences pour rectifier le tir le plus rapidement possible.

Fait pour vous par le service d'études

12/9
Liège-Cwedd-bureau
Liège-commission des eaux-colloque sur la directive cadre eau
Namur-Coera-thèmes prioritaires
Donceel-UWACP-préparation émission La Clé des champs

13/9
Bruxelles-GT communication Codiplan-Vegaplan
Bruxelles-GT valorisation Coméos
Bruxelles-Cabinet S. Laruelle-phytolicence
Jodoigne-commune-érosion des terres
Jambes-DGO4-commission régionale d'aménagement du territoire

14/9
Leuven-Boerenbond-BVD
Gembloux-Nitrawal-cellule de coordination et conseil d'administration
Gembloux-Duralait +-comité d'accompagnement
Marloie-DNF-Natura 2000
Winenne-ferme Natura 2000

15/9
Gembloux-DEMNA-Comac table ronde
Gembloux-conseil de filière lait-conseil d'administration
Leuven-Boerenbond-GT paratuberculose
Bruxelles-VLAM-conseil d'administration Belplume
Gembloux-bureau FWA
Bruxelles-séminaire PAC

19/9
Gembloux-FWA-commission productions animales
Bruxelles-agrofront Afsca
Gembloux-FWA-GT agriculture biologique
Gembloux-Agrobiopôle
Bruxelles-Agrofront PAC
Gembloux-Cwedd-section études d'incidence sur l'environnement

20/9
Bruxelles-Conseil du bien-être animal
Bruxelles-Conseil d'administration Codiplan
Gembloux-Cwedd-section planification
Court-Saint-Etienne- conseil d'administration Contrat de rivière Dyle/Gette
Jambes-DGA-comité de concertation bio
Furfooz-Apaq-W-préparation émission consacrée à la volaille
Rocourt-UAW-marchés mondiaux
Namur-Consei supérieur wallon de la conservation de la nature

21/9
Gembloux-FWA-GT biomasse
Battice-Comité du lait-GT I-QFL
Bruxelles-CESE-bureau et plénière
Bruxelles-SPF Santé publique-Fonds des végétaux
Marloie-DNF-« autorisation prairie » Natura 2000
Hotton-visites fermes Natura 2000

22/9
Gembloux-conseil d'administration filière porcine wallonne
Bruxelles-SPF-GT phytolicence
Gembloux-FWA-GT foncier
Gembloux-FWA-comité directeur syndical
Namur-Cabinet agriculture-Valbiom
Bruxelles-CESE-plénière
Bruxelles-Copa-praesidium
Bruxelles-FACEPA-séminaire estimation et comparaison des coûts de production du secteur agricole

23/9
Jambes-Office wallon des déchets-équarrissage
Mignault-10 ans de Accueil champêtre
Malèves-sainte-Marie-10 ans de Nitrawal
Jambes-DGO4-commission régionale d'aménagement du territoire
Namur-SPW- déclaration de superficie « Natura 2000 »

Le déficit de l'UE en protéines végétales

Le Parlement européen s'est prononcé voici quelques mois sur une proposition de résolution visant à réduire le déficit de l'Union européenne en protéines végétales. Diverses études montrent en effet une accentuation continue de ce déficit, en particulier lors de la dernière décennie. Pour les eurodéputés agricoles, dont nous rejoignons pleinement l'avis, «cette tendance accroît une dépendance déjà alarmante de l'Union aux importations de protéagineux – principalement utilisés pour l'alimentation animale». Ceci comporte des risques graves pour les élevages européens, déjà victimes d'une volatilité des plus accrue sur les marchés internationaux. Nous reprenons ci-après les principaux éléments d'une analyse circonstanciée à haute valeur documentaire réalisée par le PE, et dont sans doute divers éléments entreront en ligne de compte dans la définition de la Pac 2014-2020.



La surface totale de l'Union en protéagineux n'occupe actuellement que 3% des terres arables de l'Union (horticulture exclue). En dépit de soutiens publics apportés à ce secteur depuis1978, la culture des légumes secs, qui a temporairement augmenté au cours des années1980, a de nouveau diminué pour tomber à environ un million d'hectares en 2008.

Plus de 40 millions de tonnes de protéines végétales, principalement sous forme de tourteau de soja ou de gluten de maïs, sont importées chaque année, représentant 80% de la consommation de l'Union en protéagineux. L'utilisation à l'étranger des terres nécessaires aux importations de protéines végétales équivaut à 10% des terres arables de l'Union, soit 20 millions d'hectares.

Raisons historiques et conséquences du déficit

Le déficit en protéagineux remonte à des accords antérieurement conclus en matière de commerce international qui autorisaient la Communauté européenne à protéger sa production céréalière, mais prévoyaient en retour une importation en franchise des protéagineux et des oléagineux dans l'Union (accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et accord de Blair House en 1992).

La culture des protéagineux s'est donc retrouvée dans une situation gravement désavantageuse par rapport à la concurrence et, en conséquence, a fortement diminué. Les agriculteurs et les entreprises locales de transformation ont donc perdu tout intérêt pour les cultures de protéagineux et, également, les connaissances pratiques concernant ces cultures et leur valorisation.

Les sélectionneurs ont cessé de développer des variétés résistantes aux maladies et à haut rendement. La recherche européenne en ce domaine a également sensiblement baissé, à la mesure de la faible demande en semences et en soutien technique. L'Union diminue progressivement ses aides aux protéagineux et aux installations de séchage de la luzerne et des autres légumineuses fourragères. Le fait le plus inquiétant est que dans toute l'Europe, l'expérience pratique de la culture de protéagineux, en tant qu'élément d'une rotation culturale diversifiée, se perd, notamment en ce qui concerne la sélection à la ferme, le stockage, le traitement et l'autoconsommation par l'alimentation animale.

Enfin, désormais, aussi les négociants d'oléagineux et de protéagineux se focalisent entièrement sur les importations de protéines végétales et manifestent peu d'intérêt pour la production intérieure.

Un élément important dans la réforme de la PAC

La Commission européenne et les États membres ont souligné les avantages d'une alimentation plus équilibrée et de la consommation de protéagineux locaux, dans le cadre d'une stratégie intégrée pour relever de nouveaux défis comme le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité agricole, l'épuisement des sols, la pollution des eaux souterraines et la volatilité des prix des produits agricoles sur le marché mondial.

L'extension de la culture de protéagineux dans la rotation culturale offre de très grands avantages agro-environnementaux et d'atténuation climatique. En ce qui concerne le changement climatique, des variétés de légumineuses – pois, fève et féverole, lupin, lentille, pois chiche, mais aussi luzerne et trèfle – peuvent sensiblement réduire les émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'assimilation et à la fixation de l'azote dans le sol, et donc réduire l'utilisation d'engrais azotés de près de 100 unités d'azote par hectare et par mois.

Avec un pourcentage plus élevé de protéagineux dans la rotation des cultures, la fertilité et la structure des sols, le stockage des éléments fertilisants et l'état sanitaire des cultures suivantes sont améliorés.

Des prairies permanentes en mélange trèfle-graminées et la polyculture céréales-protéagineux permet de mieux couvrir les sols et donc de réduire le lessivage des fertilisants vers les eaux souterraines et les rivières, ainsi que de donner de meilleures conditions aux abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Une rotation des cultures diversifiée réduit la nécessité d'une intervention en protection des cultures et peut contribuer à la conservation de la diversité des espèces et variétés sauvages et cultivées.

Protéagineux et diversification de la rotation culturale

L'utilisation accrue des légumineuses dans la rotation des cultures réduit considérablement la nécessité d'épandre de l'engrais azoté, ce qui contribue non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture, mais aussi les coûts généraux de production pour les agriculteurs.

Avec une tendance mondiale à la hausse des prix du pétrole brut, les coûts des intrants agricoles, y compris les carburants sont également en constante augmentation. Un assolement avec des protéagineux peut réduire la consommation de carburant pour le travail du sol, parce que la teneur en humus et l'humidité du sol sont mieux préservées et demandent donc ensuite moins de passages de machine. Une récente étude commandée par le Parlement européen et une étude du commissariat général au développement durable du gouvernement français estime que l'économie possible en dépenses d'engrais en France peut aller jusqu'à 100 millions d'euros par an.

En bref, ces études mentionnent les avantages suivants d'une extension de la culture de protéagineux dans l'assolement: augmentation de la fixation d'azote, équilibre dans le sol du rapport C/N et amélioration de la teneur en humus, réduction des traitements de pesticides et d'herbicides, par diminution des pathologies végétales et des adventices, meilleure structure du sol.

Qualité des protéagineux et des aliments composés

L'efficacité de l'utilisation des protéagineux dans la production d'aliments pour animaux dépend fortement de la teneur en acides aminés essentiels des différentes graines et de la formule des aliments composés. Le soja est actuellement jugé offrir la meilleure combinaison de ces acides, avec un très bon équilibre de nutriments, en particulier pour le porc et la volaille.

C'est pourquoi aujourd'hui la part du soja dans les aliments composés est d'environ 50% en production d'œufs et toute la filière de la volaille est fondée sur les fèves de soja.

Dans la production de viande de porc et de bœuf, la teneur des aliments composés en soja fluctue autour de 28% et 21% respectivement.

Les possibilités de substitution des importations de soja et d'autres produits destinés à l'alimentation animale dépendent fortement de nouvelles mesures d'incitation à ces cultures de substitution, en faveur des agriculteurs, et d'infrastructures adéquates pour leur transformation en aliments pour animaux.

La Commission devrait donc se pencher sur les possibilités de surmonter les faibles niveaux actuels en ce qui concerne la recherche, la sélection et la commercialisation des semences, les connaissances en matière de production, stockage et utilisation de ces cultures pour la production d'aliments à la ferme.

Soutien spécifique, recherche, vulgarisation et formation

Afin de donner aux agriculteurs de nouvelles incitations à cultiver et utiliser des protéagineux, en plus des céréales et des oléagineux ou de leurs sous-produits, la réforme de la PAC devrait inclure des mesures transversales, qui ne proposent pas une prime spécifique à certaines cultures, mais qui encouragent des pratiques agricoles répondant aux défis de l'heure, en même temps qu'elles combleraient le déficit en protéines de l'Union. L'article 68 du règlement (CE) a été utilisé par un certain nombre d'États membres pour fournir un soutien spécifique à la culture de protéagineux, en tant que contribution à des pratiques agro-environnementales.



Toutefois, pour relever les nouveaux défis, il faudrait que cette option devienne une pratique européenne.

La Commission devrait envisager un paiement complémentaire pour la rotation obligatoire d'au moins quatre cultures différentes, dont au moins un protéagineux, ainsi qu'un soutien accru pour les surfaces non arables en prairie permanente, y compris les mélanges spécifiques de fourrage graminées-légumineuses. Ces mesures ne feraient pas seulement que réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais elles contribueraient aussi à un niveau plus élevé de santé animale et végétale.

La Commission devrait aussi envisager un soutien spécifique à des investissements dans des installations de stockage – de niveau régional et local ou par exploitation –, de nettoyage et de transformation à la ferme des protéagineux, dans le cadre de programmes de développement rural.

Il est également important de mener une étude sur les déficits actuels dans la recherche et la production de semences, y compris sur les besoins en services de vulgarisation, et d'envisager une approche décentralisée de programmes de recherche qui prennent en compte les connaissances locales des agriculteurs et les systèmes d'agriculture durable.

La Commission pourrait également envisager de rétablir une unité «Recherche en agronomie» au sein de la direction générale de l'agriculture et du développement rural.

Vers un meilleur équilibre entre protéines animales et protéines végétales

Un pourcentage très élevé de protéagineux est actuellement produit pour l'alimentation animale, tandis que la consommation humaine de légumes secs décroît continuellement en Europe. Vu les engagements de l'Union à contribuer activement à la sécurité alimentaire mondiale et à lutter activement contre le changement climatique, il serait souhaitable que sa future politique agricole et de développement rural œuvre non seulement à un meilleur équilibre entre sa production de protéines animales et sa production de protéines végétales correspondantes, de manière à réduire les gaz à effet de serre et le lessivage des fertilisants dans les bassins hydrographiques, mais aussi motive les consommateurs, les adjudicataires de marchés publics et les services de restauration à se tourner vers un régime alimentaire plus équilibré, plus respectueux de l'environnement et plus divers.

Dans le même temps, la Commission devrait prendre des initiatives législatives visant à réduire la production de déchets alimentaires le long de la chaîne alimentaire, y compris en ce qui concerne les résidus solides ou liquides d'abattage dont l'utilisation ou l'élimination ne sont pas encore suffisamment réglementées. La Commission doit respecter strictement le principe de précaution en ce domaine, mais également prendre des initiatives législatives visant à réduire le gaspillage d'aliments et à améliorer le bilan global des productions animales et végétales afin de relever les défis de l'heure.

Dégradation des sols: une initiative économique européenne

La gestion durable des terres a toujours été une préoccupation majeure de l'Union. C'est ainsi qu'elle consacre des montants importants pour financer des programmes de lutte contre la dégradation des sols dans les pays en développement. La Commission européenne franchit maintenant un pas supplémentaire en participant au lancement d'une initiative économique sur «les aspects économiques de la dégradation des sols».



Cette initiative consistera en une évaluation globale de la dégradation des sols, qui portera tant sur les coûts à supporter si l'on ne parvient pas à enrayer cette dégradation que sur les avantages économiques qu'entraînerait la mise en œuvre de politiques durables de gestion des terres.

Dans un discours à l'ONU, M. Piebalgs, Commissaire au développement, a déclaré: «La dégradation des sols est un problème mondial grave qui a des répercussions considérables sur la sécurité alimentaire, le changement climatique et la perte de biodiversité. J'espère que cette étude mobilisera une large coalition de partenaires à même de lui donner l'élan dont elle a encore besoin et d'accorder à ce problème toute l'attention qu'il mérite.»

Une ressource non renouvelable

Pour sa part, Janez Potonik, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement, a déclaré à ce propos: «On n'accorde généralement pas beaucoup d'importance aux sols, alors qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, qui pourrait donc s'épuiser ou s'appauvrir si l'on n'en prend pas soin. La dégradation des sols nous concerne tous, directement ou indirectement, mais nous connaissons mal les coûts qu'elle représente. C'est pourquoi cette initiative est la bienvenue.»

La dégradation des sols est un problème de plus en plus grave dans le monde, la part des terres soumise à une dégradation des sols et à la désertification étant en constante expansion. Cette tendance s'explique par divers facteurs, notamment l'utilisation non durable des terres, qui résulte des changements démographiques, des habitudes de consommation et de production qui ne sont pas durables non plus et des pressions croissantes sur les sources d'eau, exacerbées par le changement climatique et la sécheresse.

Le problème ne se cantonne pas aux régions arides. Au sein de l'UE, quelque 12 États membres ont déclaré être concernés par la désertification et presque la moitié des terres européennes ne présente plus aujourd'hui que de faibles teneurs en matière organique.

Pour lutter contre ces problèmes, des stratégies plus cohérentes devront être adoptées dans le monde entier et des mesures appropriées devront être prises dans les pays concernés afin de s'attaquer au mal le plus tôt possible. L'UE estime que l'initiative intitulée «Les aspects économiques de la dégradation des sols» permettra de mieux appréhender le coût global de cette dégradation et s'implique donc activement dans ce projet. L'étude qui sera menée devrait éveiller les consciences au problème de la dégradation des sols et aider les décideurs politiques des pays concernés à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour le régler. Elle permettra également de proposer de manière claire des mesures d'incitation destinées au secteur privé pour investir dans des stratégies de gestion durable des terres. L'objectif est de tirer parti de l'expérience acquise lors de l'élaboration de rapports similaires concernant le coût du changement climatique et la valeur économique de la biodiversité.

Et la suite?

L'initiative bénéficie du soutien de la Commission européenne, du gouvernement fédéral allemand et du secrétariat de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Il s'agit désormais de l'élargir et de poser des bases politiques, financières et administratives solides sur lesquelles établir ses travaux. Cette initiative est ouverte aux contributions des gouvernements et du secteur privé, des bailleurs multilatéraux et bilatéraux et des fondations et organisations du secteur du développement. Pour assurer la réalisation d'une étude scientifique qui soit indépendante et transsectorielle, on a cherché à élargir la coopération aux ONG, aux entreprises internationales, aux institutions financières, aux agriculteurs et associations agricoles, ainsi qu'aux universités et instituts de recherche.

Dégradation des sols dans le monde

Parmi les risques que certains comportements humains – outre les phénomènes naturels – font courir à la planète: les dégradations des sols. La FAO veut lancer un partenariat mondial à ce sujet. On peut considérer ce partenariat avec l'initiative de la Commission européenne sur les aspects économiques de la dégradation des sols (lire par ailleurs).



«Le sol est une composante essentielle des systèmes de production et des écosystèmes terrestres. Cependant, il est aussi une ressource fragile et non renouvelable», souligne la FAO qui invite à redoubler d'efforts pour garantir des sols sains et fertiles au profit des générations actuelles et futures. Ce «partenariat mondial sur les sols pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets», a notamment pour but d'apporter des solutions techniques de protection et de gestion des sols. Selon la FAO, rien qu'en Afrique, 6,3 millions d'hectares de terres agricoles dégradées ont perdu leur fertilité et doivent être régénérés pour satisfaire la demande de nourriture d'une population qui est appelée à plus que doubler au cours des 40 prochaines années.

Echéancier

30 septembre

Prime à la vache allaitante

Les demandes de prime peuvent être introduites jusqu'à cette date (MRW-IG2, direction des services extérieurs)

Un rapport de la Cour des Comptes de l'UE sur les mesures agro-environnementales

L'aide agroenvironnementale constitue l'une des principales politiques de l'UE, qui lui consacre 2,5 milliards d'euros par an. Cette politique doit permettre de répondre à la demande croissante de la société en matière de services environnementaux en encourageant les agriculteurs et autres gestionnaires de terres à introduire ou à maintenir des méthodes de production agricole compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement. La gestion de cette politique est partagée entre la Commission et les États membres. La Cour des Comptes s'est penchée sur cette aide spécifique.



Cet audit de la performance de la Cour des comptes européenne a consisté à déterminer si cette mesure de développement rural est conçue et gérée de manière satisfaisante en répondant aux questions suivantes: La conception et le suivi de la politique agroenvironnementale permettent-ils de produire des avantages environnementaux tangibles? Les exploitants agricoles bénéficient-ils d'un soutien adéquat sous la forme d'orientations adaptées et d'aides d'un montant approprié? La gestion de la politique agroenvironnementale prend-elle en compte des besoins agroenvironnementaux particuliers?

L'audit a permis de conclure que des progrès sensibles ont été accomplis en la matière depuis vingt ans que la politique a été mise en place. Un grand nombre d'exploitants agricoles mettent en œuvre des pratiques plus durables qu'ils ne l'auraient fait sans ce soutien, et l'audit de la Cour a mis en évidence un certain nombre d'exemples de meilleures pratiques dans plusieurs zones. L'audit a permis d'aboutir aux conclusions suivantes:

les objectifs étaient globalement trop vagues pour que l'on puisse en déterminer le degré de réalisation; la conception et le suivi de la politique ne permettaient pas de produire des avantages environnementaux tangibles;

les systèmes visant à donner des orientations aux exploitants agricoles étaient généralement mis en œuvre de manière satisfaisante. Cependant, des problèmes considérables concernant les montants des aides ont été relevés, allant de déficiences au niveau de leur calcul à une différenciation insuffisante en fonction des caractéristiques des sites au plan régional ou local;

les États membres sont tenus de fournir l'aide en fonction de besoins spécifiques. Ils n'avaient pas tenu compte du degré souhaitable de ciblage sur leurs besoins en s'appuyant sur une analyse des coûts et avantages en cause.

La Cour des comptes européenne formule, dans son rapport spécial, une série de recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la politique agroenvironnementale. Pour la prochaine période de programmation, il conviendrait que la Commission examine si les dépenses ne devraient pas être ciblées avec une plus grande précision sur des besoins environnementaux spécifiques, tandis que les États membres devraient recueillir et communiquer des données pertinentes et fiables sur les avantages environnementaux, et les exploiter à des fins de suivi. Bien que la Cour ait constaté que les exploitants agricoles ont généralement bénéficié d'un soutien adéquat sous la forme d'orientations adaptées, elle recommande d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques.

Réforme de la Pac: régulation absente

Nous avons déjà eu l'occasion de le répéter: gestion et régulation des marchés paraissent tout à fait absentes dans les propositions que va formuler la Commission européenne pour la réforme de la Pac 2014-2020.

Pourtant en juin dernier, un Sommet des Ministres de l'agriculture du G20, les pays les plus riches de la planète, avait abouti à cette conclusion.

Des responsables agricoles français ne manquent pas de le rappeler.

«La Commission européenne semble rester sourde aux conclusions du G20 agricole », a regretté Philippe Pinta, président de l'AGPB (Association des producteurs de blé), à l'occasion d'une conférence de presse réunie le 6 septembre. Selon lui, l'esprit du G20, qui consistait à prôner une vraie régulation des marchés agricoles, est totalement absent des dernières propositions de la Commission européenne en prélude à la réforme de la Pac. Il y voit surtout «un verdissement des aides Pac qui, pour 30 % de leur budget, nous paraît excessif». D'autant que pour ce verdissement, une inconnue existe quant aux rôles respectifs des États et de l'Union européenne, ce qui laisse craindre des distorsions de concurrence.

OMC: négociations dans l'impasse

Engagées en 2001, les négociations de l'OMC, en vue d'une nouvelle vague de libéralisation du commerce, notamment agricole, ne cessent de piétiner. La plupart des experts estiment qu'elles sont pour longtemps dans l'impasse. Nous ne nous en plaindrons pas, étant donné les dégâts subis par l'agriculture européenne en raison des concessions déjà effectuées à ce jour dans le cadre de négociations antérieures.

Selon l'ambassadeur américain auprès de l'OMC, Michael Punke, il est temps de reconnaître que le cycle de Doha, qui a été lancé fin 2001, est «dans l'impasse» et qu'une «voie plus crédible pour avancer» doit être trouvée.

«Une chose est claire: ce que nous faisons aujourd'hui dans les négociations de Doha ne fonctionne pas. Ce n'est pas un jugement de valeur, mais un simple constat. Après 10 ans, nous sommes dans l'impasse», a déclaré Michael Punke lors d'une audition au Sénat pour son renouvellement au poste d'ambassadeur américain auprès de l'OMC.

«La première chose vraiment essentielle est que tous les membres de l'OMC admettent maintenant que ce que nous faisons ne fonctionne pas», a-t-il insisté, affirmant, sans citer nommément la Chine, l'Inde ou le Brésil, que «le principal point de désaccord, c'est le degré d'ouverture des marchés des principaux pays en développement».

L'ambassadeur américain a également estimé qu'un moyen d'améliorer les chances d'un accord serait de sortir de l'actuelle approche du « plus petit dénominateur commun », dans laquelle les pays qui rechignent le plus à ouvrir leurs marchés dictent les termes de la négociation.

Accord minimum au profit des PMA

Le Parlement européen a adopté le 14 septembre, à main levée, une résolution regrettant l'impossibilité de boucler le cycle de Doha lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC mi-décembre. Il demande toutefois aux négociateurs d'«obtenir des résultats ne serait-ce qu'en faveur des pays les moins avancés (PMA)», à savoir un accord prévoyant au moins un accès au marché en exemption de droits et de quotas s'appliquant aux produits de ces pays pour au moins 97 %.

Les députés appellent aussi tous les pays à suivre l'exemple du régime «Tout sauf les armes» de l'UE en garantissant aux PMA un accès au marché en exemption totale de droits et de quotas. De plus, les pays développés devraient, selon eux, éliminer les subventions à l'exportation pour le coton. Enfin, la résolution se réfère aux fluctuations récentes des cours mondiaux pour souligner que les règles régissant le commerce international doivent contribuer à une plus grande sécurité alimentaire.



• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47
B-5030 GEMBLOUX
• TÉL. : 081/60.00.60
• FAX: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fwa.be

Organe de presse hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Rédaction: Richard Cydzik, Bernard Kersten, Marie-France Vienne
Abonnement: Martine Dewez
Editeur responsable: Yvan Hayez, secrétaire général
Tirage: 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie
Imprimerie: Corelio - Grand-Bigard
Prépress: Passe-Partout

100 ans de la Ferme de La House à Ferrières

Alors que sur le Plateau, on s'active à récolter le maïs en profitant de cette semaine de très beau temps, je reviens sur un anniversaire qui a été célébré fin du mois d'août à Ferrières.

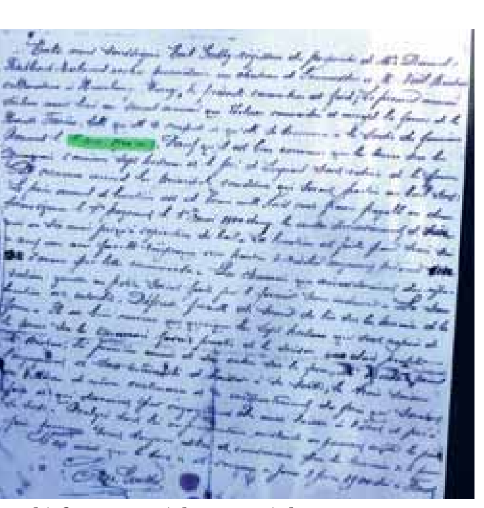
LUCIEN ROYEN



Marie-Madeleine et son fils Gérard

Un centième anniversaire, un siècle. Cela mérite un sacré coup de chapeau. Tout a donc commencé en 1911, année où les Instituts Solvay organisaient un conseil de physique qui a permis d'inscrire la Belgique à l'agenda mondial des grands évènements. C'est cette même année que la crème Nivea dans sa boîte bleue voyait le jour.

Oui mais que s'est il passé à Ferrière cette année-là? Cela fait 100 ans qu'une même famille assure la gestion de la ferme «La House» à Ferrières. C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté de répondre à l'invitation de Gérard et de sa maman Marie-Madeleine Rixhon, épouse de feu Joseph.



Bail à ferme signé il y a un siècle

Cela me faisait un énorme plaisir d'assister à cet événement qui permettait également d'honorer la mémoire de notre regretté Président Joseph Rixhon.

Cette très belle ferme est composée d'un corps de logis en pierre entourée d'une tour carrée.

Joseph Rixhon avait passé énormément de temps à effectuer des recherches historiques sur sa ferme, «La House». Plongeons-nous un peu dans ce passé.

Les écrits les plus anciens retrouvés qui parlent de «La House» datent de 1459. On y parle d'un bâtiment situé près du cimetière et de l'église, composé d'une tour carrée et dont une partie servait «à tenir ferme», c'est-à-dire à mettre en prison les malfaiteurs en attendant de les juger. On l'appelait la tour de l'aumônier.

En 1508, Guillaume de Manderscheidt, abbé de Stavelot, mis en location le bâtiment à la famille Lardinois qui finalement racheta la ferme. Par après, durant de très nombreuses années, cette ferme resta la propriété de la Famille Neuforge



Entrée de la ferme



Une vue des invités

En 1809, suite à une faillite, la ferme est rachetée par les Malacords.

Finalement, c'est en 1911 que Noël Rixhon et Anne Rouxhet deviennent locataires du bien, et la ferme est restée dans le giron familial depuis un siècle. En 1967, Joseph épouse Marie-Madeleine et quatre enfants sont venus faire le bonheur du couple. Si les enfants sont tous restés à proximité de la ferme, seul Gérard est entré dans le circuit agricole. Il s'agit de la quatrième génération.

Grâce au travail de Joseph et notamment sa préparation d'une rétrospective de photos, la famille peut se faire une idée plus précise de l'évolution de la ferme.

Voyons ensemble les grandes lignes qui retracent l'évolution générale du monde agricole suite à la mécanisation. En 1939, trois silos cuves de 25mffi; en 1950 achat du premier tracteur «David Brown»; en 1953, premier silo taupinière; en 1959, acquisition d'une première machine à traire 5 pots pour 40 vaches; En 1966: construction d'une stabulation libre et salle de traite en épis 2x5; en 1960: on dénombre 60 vaches et on construit trois silos tours; en 1971, on passe à 80 vaches; en 1973, la ferme est classée par les Monuments et sites; en 1974: le cheptel passe à 100 vaches et un quatrième silo est construit; en 1974, la famille Rixhon devient propriétaire de la ferme; en 1975 construction de la salle de traite carrousel et de la stabulation pour les jeunes bêtes; de 1983 à 1986 gros travaux de restauration sur l'ensemble des bâtiments pour les Monuments et sites; en 1988, apparition de l'informatique pour la gestion et l'alimentation des vaches; en 2000, forage d'un puits, en 2012, acquisition du 12ème tracteur, «John Deere».

Cet historique très résumé met bien en relief l'évolution fulgurante qu'ont connue nos fermes durant le siècle écoulé.

A Ferrières, les festivités se sont déroulées sur deux jours. Le samedi, après-midi de détente avec golf sur l'exploitation et le dimanche s'est déroulée la partie plus académique.

Avant de prendre congé de vous, les personnes qui souhaitent passer une soirée conviviale dans notre région sont cordialement invitées au souper campagnard organisé ce 8 octobre à 20h00 en la salle d'Elsaute. Du bon vin, du fromage, de la viande et du sirop artisanal au menu. Inscriptions pour le 2 octobre au 087/394.303 (12€ par personne).

Les services de remplacement font la fête



Au total 83 agents de remplacement se partagent toute la Wallonie pour aider les agriculteurs dans leur travail quotidien et ainsi leur permettre de se rétablir lors d'un accident ou d'une maladie, de profiter d'une fête de famille ou de simplement lever le pied quelques jours

Les responsables de la Fédération des Services de Remplacement Agricoles de Wallonie ont récemment organisé une journée spécialement consacrée à leurs agents de remplacement.

Une fois n'est pas coutume, les agents de remplacement ont été mis à l'honneur lors de la journée des remplaçants.

Au programme: visite du centre d'insémination de l'AWE à Ciney, suivie d'un repas convivial (buffet barbecue).

La détente et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Les agents ont mis cette journée à profit pour mieux se connaître, échanger leurs idées, raconter des anecdotes et bien entendu passer un moment agréable ensemble.

Le Président de la Fédération, Monsieur Hubert Misse, a demandé de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Hubert Franzen, fondateur des services de remplacement et du jeune Bastien Allard, fils d'Eric Allard agent de remplacement du Tournaisis.

Il a ensuite remercié les agents en soulignant l'importance de leur tâche. A l'heure actuelle , ils sont 83 à sillonner toute la Wallonie pour soulager plus de 4000 agriculteurs-membres dans leur travail quotidien.



Le CADCO un acteur du Centre pilote Céréales, Oléagineux et Protéagineux (CéPiCOP asbl)

CADCO - Actualité – céréales du 23 septembre 2011 (C20)

Le prochain avis est prévu pour le 04 octobre

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE : LA SAISON SE PRÉPARE

Avant que l'escourgeon ne lève, les premiers éléments du risque de la jaunisse nanisante peuvent être estimés. Pour ce faire, deux types d'informations ont été collectées : d'une part, l'estimation du potentiel de population de pucerons en maïs, d'autre part, l'estimation de la colonisation par les pucerons des repousses de céréales, ou des céréales utilisées comme couvert végétal. Les deux éléments ont révélé des niveaux très faibles.

Une trentaine de pucerons ont cependant été collectés et sont en cours d'analyse afin d'en déterminer la proportion de porteurs du virus. Les résultats seront disponibles pour le prochain avertissement du 04 octobre.

Ces estimations de pré-saison ont été menées à bien grâce à la participation du CARAH, du CPL Végémar, du CRA-W et de l'OPA qualité de Ciney.

Coordination scientifique : Groupe « ravageurs », M. De Proft ; Coordination scientifique : Groupe « ravageurs », M. De Proft ; Coordonnateur du CADCO : X. Bertel (081/62.56.85), visitez notre site : http://cadcoasbl.be

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Direction développement et vulgarisation, d'Agrisemza ASBL, du BWAQ ASBL, du CARAH ASBL, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER ASBL, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULG - Gx Agro Bio Tech, de l'OPA qualité Ciney ASBL, de Réquasud ASBL. Avis ne peut être diffusé sans l'accord des auteurs.

A l'agenda : Dimanche 25 septembre 2011 de 10h à 17h

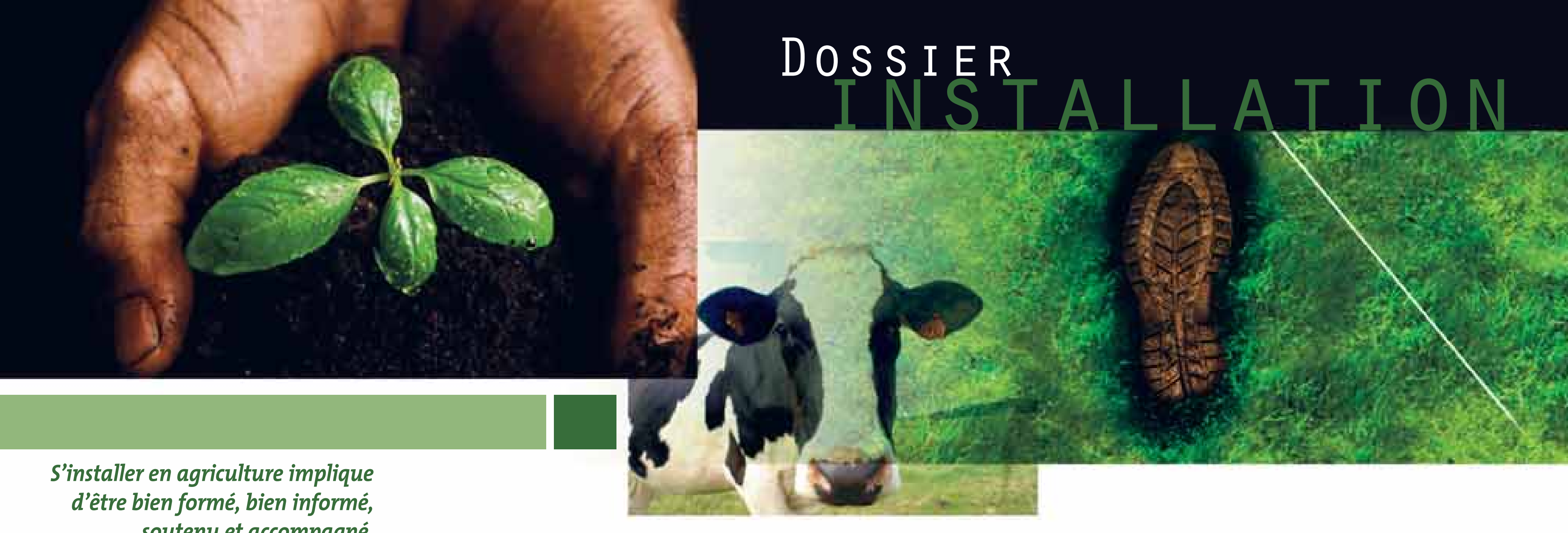
à Malèves-Sainte-Marie (Perwez).

La structure d'encadrement Nitrawal vous invite à sa manifestation « Une fleur pour l'eau », journée découverte champêtre. Au rendez-vous : parcours ludique dans un labyrinthe floral géant, animations familiales, exposition de machines agricoles, dégustation et marché de produits du terroir. Venez découvrir nos stands au rythme d'une balade dans notre campagne fleurie.
Adresse du jour : Rue de la Garenne, 32 à 1360 Malèves-Sainte-Marie (Perwez)
Ouvert à tous, entrée gratuite, parking aisé, parcours fléché à partir de la E411.
Pour toute info, Nitrawal : 081/62.73.07 ou http://www.nitrawal.be/agenda-85-62.htm

MANIPULATION DES SEMENCES TRAITÉES

Les semences traitées à l'aide de produits phytopharmaceutiques permettent d'assurer une protection de la culture contre certains ravageurs dont l'impact peut être très important. Il convient cependant de les manipuler avec précaution.
En effet, lors du chargement du semoir, il est important de porter les équipements de protection adaptés (gants en nitrile ou néoprène, masque, salopette). La peau est la première voie d'entrée des produits phyto dans le corps !
Une fois le travail terminé, la poussière sur le semoir peut contenir des traces de produits phyto. Il peut dès lors être utile de procéder, si possible, à un lavage à l'eau de l'outil en portant les équipements de protection nécessaires.
Comme les produits phytopharmaceutiques, les semences traitées doivent être manipulées de manière raisonnée pour la protection de votre santé.

Comité régional PHYTO (010/47.37.54 - crphyto@uclouvain.be - www.crphyto.be)



S'installer en agriculture implique d'être bien formé, bien informé, soutenu et accompagné. La FJA, la FWA et le CGTA proposent de nombreux services qui permettent de réaliser un parcours d'installation sans faute, et de démarrer son activité sur de bonnes bases. Dans ce « 5 pages spécial installation-formation », vous trouverez toutes les informations indispensables avant d'entamer ce parcours, ainsi qu'une présentation des services que la Maison de l'Agriculture à Gembloux peut vous offrir...

CAP-Installation, le nouveau projet de la FJA!

A l'instar de nos voisins jeunes agriculteurs français qui peuvent faire appel aux «points info installation» pour les aider dans leurs démarches préalables à l'installation, la FJA a souhaité développer une plateforme d'encadrement pour les jeunes porteurs d'un projet de reprise ou de création d'exploitation agricole.

Grâce au soutien du Ministre de l'Agriculture, Benoît Lutgen, la FJA a donc mis sur pied le projet CAP-Installation, pour «Conseil et Accompagnement Personnalisé à l'Installation».

CAP-Installation se veut être un guichet unique ouvert à toute personne porteuse d'un projet d'installation et ce quel que soit l'état d'avancement de ce projet. Le but est donc de conseiller et d'accompagner le futur agriculteur tout au long de sa réflexion ainsi que de l'aider dans ses démarches administratives. La volonté n'est pas de se suppléer au jeune mais de le guider et l'orienter vers les services les plus compétents. CAP-Installation accompagnera le jeune dans la définition de son projet. De la formation à l'installation effective, la FJA sera à côté du jeune au travers de ce projet. Par ailleurs, CAP-Installation fera la promotion du métier d'agriculteur et des métiers de l'agriculture dans les écoles, les salons des métiers, les foires agricoles...



Centre de formation agricole

Avec plus de 4000 heures de formation par an, la FJA est le principal centre de formation professionnel agricole de Wallonie.
La FJA vous propose gratuitement encadrement et conseil dans:

L'organisation des cours A et B de reprise d'exploitation (y compris en agriculture biologique);
L'organisation des cours C de perfectionnement et diversification (formation théorique, pratique ou technique);
L'organisation et le suivi des stages 3 mois ISA ;
L'installation et la reprise d'exploitation ;
L'accès aux aides ISA.

Renseignement, contact et inscription :
Fédération des Jeunes Agriculteurs
Chaussée de Namur, 47 à 5030 Gembloux
Tél : 081/627.441 - Fax : 081/60.05.27 - www.fja.be - fja@fwa.be



Se former pour mieux s'installer!

Les aides à la première installation sont conditionnées à une qualification professionnelle suffisante. Si le jeune candidat à l'installation ne possède pas au minimum un CESS à finalité agricole, il doit suivre des formations postscolaires pour se mettre en conformité. Ces formations sont de deux types, d'abord la formation de type A et ensuite la formation de type B.



Le cours A d'agriculture générale

La formation de type A est la porte d'entrée pour accéder à la formation de type B de reprise d'exploitation. Ce cours A est obligatoire pour toute personne qui ne possède pas de CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) à finalité agricole ou qui ne possède pas au moins trois années d'expertise pratique agricole.

Ce cours A est un cours de remise à niveau agricole et agronomique. Il a pour but de se (re) familiariser avec les techniques culturales et d'élevage et avec l'environnement agricole. C'est ainsi que le cours A comprend des séances portant sur l'alimentation et la gestion du bétail, des séances sur les différentes pratiques agronomiques, de la phytotechnie, de la zootechnie, de l'économie rurale...

Cette formation comporte une centaine d'heures de formation proposées soit en soirée, soit en journée en fonction des lieux de cours et de la demande à raison de deux fois semaine. Généralement organisés durant la saison hivernale aux quatre coins de Wallonie, ces cours reprennent les spécificités agricoles de la région où ils ont lieu. Le cours A d'une région d'élevage comme Bastogne comporte plus d'informations sur la gestion des prairies que le cours de Waremme qui sera plus orienté «cultures».

Depuis l'année passée, la FJA organise un cours A à orientation biologique. Basé sur le même canevas que les autres cours A, les matières y sont adaptées pour répondre aux spécificités de l'agriculture biologique.

LIEUX DE COURS 2011-2012	
Cours A	Cours B
Anderlues	Anderlues
Tournai	Tournai
Waremme	Herve
La Reid	Malmedy
Herve	La Reid
Malmedy	Waremme
Libramont en journée	Libramont en journée
Marche en journée	Gembloux en journée
Etale en soirée	Gembloux en soirée
Gembloux en journée	Fosses-la-Ville
Gembloux en soirée	Ciney
Ciney	Nivelles
Nivelles	
Philippeville	
Fosses-la-Ville	

Le cours B de reprise d'exploitation

Le cours B est le sésame pour avoir accès aux aides. Ce cours reprend les notions essentielles à une installation réussie. L'objectif est d'offrir une formation spécifique permettant aux futurs exploitants d'avoir en main toutes les armes nécessaires afin de s'installer et de bénéficier des aides à l'installation: comptabilité et gestion agricole, bail à ferme, assurance, fiscalité, crédits et techniques bancaires, la politique agricole commune, les aides ISA, les mesures agrienvironnementales, Natura 2000, la législation sur les produits phyto, la prévention des accidents, la règlementation Sanitel...

Ce cours qui comporte plus ou moins 120 heures de formation permet de brosser un tableau des réalités législatives, administratives et économiques auxquelles chaque agriculteur est confronté.

Egalement organisés durant la saison hivernale, les cours B doivent toujours être terminés avant la fin du stage.

Le cours A d'agriculture biologique s'organisera certainement à Huy.

Nicolas

« Je n'étais pas très emballé à l'idée de faire des stages car moi pour c'était une perte de temps ! Et pourtant j'ai beaucoup appris et maintenant je suis content de les avoirs faits. Je conseille à tout le monde de les faire car ces quelques mois nous apprennent à travailler différemment. Je remercie en tout cas mon maître de stage d'avoir prit le temps de m'expliquer son savoir-faire ».



Les aides à l'installation en 4 questions



Reprendre une ferme ou créer une activité agricole nécessite généralement de lourds investissements. Dès lors, les aides ISA à la première installation sont souvent les bienvenues. Néanmoins, pour avoir accès à ces aides, le futur agriculteur doit répondre à une série d'exigences et devra entreprendre un certain nombre de. Si elles peuvent parfois paraître contraignantes et fastidieuses, la plupart de ces exigences ont pour seul but d'aboutir à une installation réfléchie et réussie.

ISABELLE JAUMOTTE ET GRÉGORY ETIENNE

Comment y avoir accès ?

Le choix de devenir agriculteur n'est pas une décision à prendre à la légère, il est donc essentiel de vérifier les conditions d'accès aux aides **avant** de s'installer !

Ainsi avant de solliciter l'aide à la première installation, le jeune candidat doit

- être âgé de moins de 40 ans ;
- justifier de la qualification professionnelle suffisante (voir tableau ci-après) ;
- avoir réalisé un stage ;
- faire appel à un consultant agréé ISA et s'engager à s'adjoindre les conseils de celui-ci pour au moins trois ans ;
- introduire un plan de développement accompagné d'un projet de convention de reprise ou de création ;
- s'installer, pour la première fois, en qualité d'exploitant agricole à titre principal(1).

Par ailleurs, le futur agriculteur devra :

- être âgé de 20 ans minimum à la date du premier paiement de l'aide ;
- s'engager à tenir une comptabilité de gestion ;
- prouver que l'exploitation sur laquelle il s'installe respecte les normes de capacité de stockage des effluents d'élevage ou, à défaut, s'engager à inscrire cette mise en conformité dans un plan d'investissements et la réaliser effectivement dans les trois ans de l'installation ;
- justifier de la viabilité de l'exploitation au terme du plan de développement, c'est-à-dire atteindre un revenu d'exploitation au moins égal à 7500 euros par demi -UT.

(1) Exploitant agricole à titre principal: la personne physique ou, dans le cas d'une personne morale, chacun des administrateurs, gérants ou associés gérants de la personne morale, qui s'adonne(nt), au sein d'une exploitation, à l'activité agricole, et qui retire de ses activités agricoles, touristiques, pédagogiques, artisanales, forestières ou d'entretien de l'espace naturel bénéficiant d'aides publiques, un revenu annuel brut total imposable supérieur à 50 % du montant de son revenu annuel global issu de l'ensemble de ses activités professionnelles. Le revenu annuel brut total imposable issu des activités exclusivement agricoles ne peut toutefois pas être inférieur à 35 % du montant de son revenu annuel global issu de l'ensemble de ses activités professionnelles. Il doit en outre consacrer moins de 900 heures par an aux activités professionnelles extérieures à l'exploitation.

Qualification professionnelle suffisante en 1ère installation

Tout jeune qui souhaite bénéficier des aides à l'installation doit avoir un minimum de formation agricole. Ainsi, le niveau minimum d'études pour pouvoir prétendre aux aides est le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) à finalité agricole. Toute personne qui ne possède pas de CESS agricole doit obligatoirement suivre une formation postscolaire avant de s'installer, et ce quel que soit le diplôme dont elle dispose. De plus, ces personnes devront avoir une expérience pratique suffisante pour bénéficier des aides ISA (voir CIJA). Le tableau ci-contre résume tout cela.

Titre d'études (Diplôme ou Certificat homologué ou délivré par un Jury d'Etat ou Titre équivalent)	**Expérience pratique minimale**	**Certificat d'étude de formation postscolaire agricole de type A (*)**	**Certificat d'étude de formation postscolaire agricole du type B (**)**
Enseignement agricole, horticole ou apparenté			
Diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long ou court Agrégé pour l'enseignement secondaire inférieur section agriculture et/ou horticulture	non	non	non
Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) **et** certificat de qualification de 6ème année pour l'enseignent technique de qualification et professionnel ***Attention : pour le professionnel, le CESS est obtenu au terme de la 7ème année !***	non	non	non
Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour l'enseignement de transition	non	non	non
Certificat de qualification de 4ème année	**2 ans**	**oui**	**oui**
Enseignement non agricole, horticole ou apparenté			
Diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long ou court	**2 ans**	**oui**	**oui**
Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur	**2 ans**	**oui**	**oui**
Aucun	**3 ans**	**oui**	**oui**

(*) La formation de type A est obligatoire pour accéder à la formation de type B sauf si on possède un CESS à finalité agricole ou trois années d'expérience pratique déclarées en agriculture.

(**) ou le certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone

Quelles sont les aides possibles ?

Les aides à l'installation sont fonction du montant de la reprise ou de la création tout en étant plafonnées de la manière suivante :

- sur la 1ère tranche de 100.000 € d'investissements éligibles : une aide en capital égale à 40 % de l'investissement, soit maximum 40.000 € versés en maximum trois tranches.
- sur la 2ème tranche d'investissements éligibles allant de 100.001 € à 300.000 € : une subvention-intérêt égale à la différence entre le taux de calcul en vigueur au moment de la signature du prêt avec l'organisme de crédit et un taux minimum de 1 % restant à charge du demandeur. Le montant de l'aide sous forme de subvention-intérêt est plafonné à 30.000 €. La subvention-intérêt est de maximum 5% et elle porte sur une durée de maximum 15 ans pour les investissements en bâtiments et de maximum 7 ans pour les autres investissements. La durée de cette subvention peut cependant être réduite pour respecter le plafond des 30.000 €.
- une garantie publique peut également être octroyée sur les emprunts portant sur des investissements éligibles et pour une durée maximale de 10 ans. Cette garantie est complémentaire aux sûretés constituées par le demandeur du crédit et ne peut couvrir plus de 75 % du solde restant dû.

Au total, la valeur cumulée des aides à l'installation ne peut dépasser les 70.000 €, que l'installation se fasse en une ou deux phases. Dans ce dernier cas, non seulement chacune des deux phases doit couvrir au moins 25% de la valeur totale des investissements éligibles de la reprise mais en plus, la reprise doit se faire de manière indivise, c'est-à-dire que le jeune doit s'installer en association avec le cédant. Si le jeune reprend une partie de l'exploitation du cédant qu'il va gérer seul, de manière divise, la reprise de l'autre partie sera considérée comme une reprise ultérieure qui ne sera plus éligible aux aides à l'installation mais uniquement aux aides à l'investissement.

Attention également qu'aucune aide ne sera liquidée si l'exploitation n'est pas en ordre en matière de capacité de stockage d'effluents d'élevage.



Il est également possible, au moment de l'installation ou par après, de réaliser des investissements complémentaires qui pourront éventuellement bénéficier d'aides à l'investissement. Dans ce cas, il appartiendra au jeune agriculteur d'introduire, conjointement ou non à son plan de développement, un plan d'investissements.

Pour quels investissements puis-je avoir des aides ?

Les investissements éligibles sont sensiblement les mêmes que dans les précédentes réglementations mais une distinction a été faite selon que le projet concerne une reprise d'exploitation existante ou la création d'une nouvelle exploitation.



Sont éligibles dans le cas d'une reprise d'exploitation existante :

- la reprise de matériel
- la reprise de cheptel et le regarnissage éventuel en 1ère année
- la reprise (= achat) de bâtiments faisant partie de l'exploitation reprise
- l'indemnisation d'arrière-engrais pour un maximum de 350 €/ha
- l'indemnisation des cultures agricoles en



Gaston

«Au terme de mes cours dispensés par la FJA, j'ai eu la possibilité d'effectuer mon stage dans une exploitation agricole de la pampa argentine. J'ai ainsi pu découvrir des exploitations de plusieurs milliers d'hectares avec autant de têtes de bétail et une gestion des cultures littéralement différente de la nôtre. Je ne peux que conseiller cette expérience de stage à l'étranger à tous ceux qui souhaitent éveiller leur curiosité et s'intéresser à d'autres techniques agraires. Toutefois, il serait regrettable que le manque d'incitants financiers décourage les candidats les plus motivés».

croissance existantes (avances aux cultures) pour un maximum de750 €/ha ainsi que la reprise de cultures horticoles sur justification de la valeur

- l'achat de stocks pour un maximum de 20.000 €/exploitation
- les frais d'étude liés à la mise en œuvre du plan de développement hors frais de consultance

Dans le cas d'une reprise d'exploitation sous forme de société, l'aide est accordée, dans les mêmes conditions, pour le rachat de parts à concurrence de la valeur représentative des investissements éligibles de chaque part. Cette valeur est établie sur base d'une expertise avec inventaire détaillé réalisée par un réviseur d'entreprise agréé par l'Institut des réviseurs d'entreprises ou par un expert-comptable agréé par l'Institut des Experts-Comptables et des Conseillers fiscaux.

Sont éligibles dans le cas de la création d'une nouvelle exploitation :

- l achat de matériel
- l'achat de cheptel en 1ère année
- la construction et achat de bâtiments
- les frais d'étude liés à la mise en œuvre du plan de développement hors frais de consultance

Dans tous les cas, ne sont jamais éligibles aux aides l'achat de terres, de droits de productions ou encore de quotas. Ces investissements sont donc à déduire du montant éligible de la reprise ou de la création.

Comment obtenir ces aides à l'installation ?

1) Première étape : vérifier la qualification professionnelle

Pour ce faire, il est possible d'introduire une pré-demande. La pré-demande est facultative et a pour seul objectif de vérifier la qualification professionnelle du demandeur (diplômes et/ou expérience professionnelle). Elle peut donc s'avérer intéressante en cas de doute sur l'une ou l'autre formation mais peut sans problème être « zappée » en cas de certitude sur les diplômes.

Le formulaire de pré-demande (modèle P) doit être envoyé à l'Administration avec les éléments probants permettant de vérifier la qualification professionnelle. Dans les 10 jours ouvrables, une lettre est envoyée au demandeur pour notifier la recevabilité de son dossier ou, dans le cas contraire, les manquements au dossier. Dans tous les cas, un avis favorable ou défavorable est envoyé au demandeur dans les 20 jours ouvrables à compter de la recevabilité de la pré-demande.

Si le ou les diplôme(s) sont suffisant(s) mais que la qualification professionnelle ne l'est pas ou qu'elle ne peut être prouvée par des attestations probantes, le demandeur sera automatiquement dirigé vers le CIJA qui le convoquera pour une audition.

Tant que la pré-demande est défavorable, il est inutile de passer aux étapes suivantes et donc d'espérer avoir des aides pour son installation.

2) Deuxième étape : solliciter un avis préalable

Cette étape est toute récente et n'est pas non plus obligatoire. Cependant, si le jeune veut avoir un avis de principe sur l'octroi ou non des aides à l'installation sur base de son projet, il a le loisir d'introduire une demande d'avis préalable.

Le formulaire de demande d'avis doit être envoyé à l'Administration avec le calcul de viabilité, la dernière comptabilité de gestion de l'exploitation (en cas de reprise), la dernière déclaration fiscale du demandeur et, selon les cas, un projet de convention de reprise ou une planification de création d'exploitation. Comme pour la pré-demande, une lettre notifiant la recevabilité ou non de la demande est envoyée au demandeur dans les 10 jours ouvrables. Dans les 3 mois qui suivent la recevabilité, le Directeur général envoi un avis favorable ou non sur la demande. Ce délai peut être suspendu si l'Administration estime devoir demander des documents ou informations complémentaires. La décision de principe d'octroi des aides précise le montant provisoire de l'aide, les éventuelles conditions à remplir au moment de la demande d'aide ainsi que les pièces justificatives. Elle peut également inviter le demandeur à se présenter devant le CIJA si la condition de la qualification professionnelle n'est pas remplie.

Cette décision de principe n'est valable que 9 mois. Passé ce délai, si le demandeur n'a pas introduit sa demande d'aide définitive, il ne pourra faire valoir cette décision de principe, sauf s'il introduit une nouvelle demande d'avis préalable.



3) Troisième étape : demander l'aide proprement dite

Cette étape est la seule obligatoire pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation.

Le formulaire de demande d'aide (modèle B), contenant un plan de développement, doit être introduit à l'Administration maximum 12 mois après la date effective de l'installation du demandeur. Dans les 10 jours ouvrables, l'Administration notifie la recevabilité de la demande ou, le cas échéant, indique les pièces manquantes. La décision, quant à elle, est notifiée au demandeur dans les 6 mois de la recevabilité de la demande. Cependant, ce délai peut être suspendu si l'Administration estime que des documents ou informations complémentaires sont nécessaires.

En cas de décision favorable, la notification reprend la valeur, la nature des investissements éligibles à l'aide ainsi que les montants et formes de l'aide.

Si le demandeur a reçu un avis favorable sur une demande d'avis préalable et que sa demande d'aide est conforme à cette demande d'avis, le délai de 6 mois est réduit à 2 mois. Il en va de même si cette demande d'avis préalable était favorable mais sous conditions et que ces conditions soient rencontrées ans la demande d'aide. Dans le cas contraire, le dossier est examiné sur base des nouveaux éléments et le délai de décision reste à 6 mois.

En cas de décision défavorable, le demandeur peut introduire une demande de révision motivée. Cette révision doit être envoyée à l'Administration à l'attention du Ministre et ce, dans les 2 mois de la réception de la décision. Dans les 30 jours ouvrables de la réception de la demande de révision, le CIJA auditionne le demandeur si ce dernier en a fait la demande et remet un avis au Ministre. Ce dernier dispose alors de 15 jours ouvrables pour revoir ou non la décision de l'Administration.

Si toutes ces étapes vous paraissent compliquées, voici le schéma idéal à respecter quand on souhaite recevoir des aides à l'installation. Avant même de s'installer et donc de signer une convention de reprise ou de commencer à investir, nous vous conseillons vivement d'introduire une demande d'avis préalable. Dès que cette demande a reçu un avis favorable, vous pouvez vous installer en pleine connaissance de cause et introduire votre demande définitive d'aide… demande qui, dans la plupart des cas, sera fortement similaire à la demande d'avis préalable.

Si maintenant l'installation se fait en urgence, rien ne vous empêche de vous installer avant d'introduire quoique ce soit (demande d'avis préalable ou demande d'aide). Faites juste attention qu'il faut impérativement que votre demande d'aide soit acceptée dans les 18 mois de votre installation, règlement européen oblige. Dès lors, n'attendez pas 1 an pour introduire votre demande d'aide, si elle est refusée, elle devra faire l'objet d'une révision chez le Ministre et vous risquez d'être hors délai ! Prudence donc dans de telles circonstances parce que, outre un suivi régulier de l'état d'avancement du dossier, il faudra que le dossier soit « bétonné » pour éviter toute mauvaise surprise.

Vous voulez vous installer ? Investir dans votre exploitation ? Vous former ou réaliser un stage ?

La Maison de l'Agriculture regroupe tous les services qui pourront répondre à vos questions et vous accompagner efficacement dans vos démarches.

CGTA : comptabilité de gestion et consultance ISA
FISCALIFWA : révisorat
FJA : stages, formations, infos installation
FWA : toutes questions ISA ou, plus générales sur l'activité agricole

Une seule adresse, un seul numéro :
47, chaussée de Namur
5030 Gembloux - 081/60.00.60

Le CIJA, à quoi ça sert?

Le CIJA, ou Comité d'Installation des Jeunes Agriculteurs, a deux rôles bien distincts dans la procédure pour obtenir les aides à la première installation.

Tout d'abord, le rôle premier de ce Comité, composé de représentants du secteur agricole, de l'administration, de l'enseignement agricole et du Ministre de l'Agriculture, est de permettre aux jeunes candidats à l'installation ne possédant pas l'expérience professionnelle requise, d'avoir accès aux aides.

En effet, si le jeune n'a pas de formation scolaire agronomique, il doit posséder une expérience pratique minimale de 2 ou 3 ans, en plus de la formation postscolaire (Cours A et B) et du stage. Cette expérience doit être prouvée soit par des périodes d'affiliation à une caisse d'assurances sociales comme aidant agricole ou comme indépendant dans le secteur agricole, soit par des contrats de travail comme salarié ou ouvrier agricole.

A défaut de pouvoir prouver cette expérience pratique, le demandeur peut établir qu'il dispose de l'expertise suffisante auprès du CIJA.

Pour cela, le jeune introduit une demande motivée auprès du secrétariat du CIJA. Cette demande peut être faite via le formulaire de pré-demande, modèle P. Dans les 30 jours ouvrables, le CIJA auditionne alors le candidat et se prononce sur le caractère suffisant de son expertise en regard du type d'exploitation qu'il souhaite reprendre.

De plus, si le jeune suit la procédure avec demande d'avis préalable, il recevra une notification du principe d'octroi de l'aide sur base du projet fourni. Cette notification précise les conditions à remplir au moment de la demande d'aide définitive et les pièces justificatives à fournir. S'il y a lieu, elle comprend une invitation à se présenter devant le CIJA.

Par ailleurs, le CIJA peut également être sollicité par le demandeur en cas de révision d'une décision défavorable de sa demande d'aide. Cette disposition permet ainsi au demandeur de défendre le bien fondé de son installation et d'apporter les éléments utiles à la décision. Le CIJA émet alors un avis consultatif qu'il adresse au Ministre. C'est ce dernier qui prend la décision finale par rapport à cette demande de révision.

Le secrétariat de ce Comité est assuré par l'Administration Centrale de la DGARNE à Namur.



CGTA, mode d'emploi

Que et qui se cache derrière ces quelques lettres ... Un centre nerveux au service des agriculteurs. Des conseillers et des consultants qui oeuvrent sur le terrain. Des aiguilleurs, pas du ciel, mais bien de la terre dont ils défendent le travail au quotidien. Des guides également, qui aident et éclairent les jeunes dans leurs démarches d'installation. Michel Mathieu, responsable du Centre de Gestion et de Technique Agricole, présente les contours de cet indispensable outil.

Marie-France Vienne

Issu en 2000 de la fusion des centres de gestion des deux syndicats (Alliance Agricole et les UPA) qui ont fondé la FWA, le CGTA est le plus grand centre de Wallonie dont il couvre l'entièreté du territoire. 22 personnes y travaillent sur près de 1.600 comptabilités. Il s'agit d'un centre indépendant, privé et non subsidié, car ses seules ressources proviennent des factures émises et des prestations de service. Le centre s'occupe de comptabilité de gestion, soit une comptabilité analytique, obligatoire pour les agriculteurs qui obtiennent des aides. «La comptabilité est à l'exploitation ce que l'alimentation est au bétail : indispensable » souligne Michel Mathieu. Le CGTA participe aussi à une banque de données dans le cadre du réseau européen RICA et pratique la consultance au travers des dossiers ISA. Il propose aux agriculteurs une analyse analytique de toutes les spéculations et des conseils pour l'orientation technique, économique, administrative ou fiscale de l'exploitation.

Un binôme FWA-CGTA

« Les consultants passent régulièrement dans les exploitations et recueillent à la fin de chaque année toutes les informations de l'exploitation. Non seulement ils collectent des données mais surtout ils les utilisent pour en faire des tableaux de comparaison. Grâce à ces données, on retourne chez l'agriculteur pour lui expliquer les résultats, les interpréter et les comparer à d'autres. Le cas échéant on formule des points d'attention et des recommandations techniques et économiques. Par exemple, le conseiller peut attirer éventuellement l' attention sur des aspects d'ordre fiscal pour l'orientation dans un choix de déclaration TVA, ou encore sur des critères d'investissements, qu'ils soient matériels ou non : vente ou achat de quotas, achat de terres .On peut aussi le diriger dès lors vers des services de la FWA » poursuit Michel Mathieu. Car le CGTA est le prolongement de la FWA au sein de l'exploitation. Les deux constituent un binôme qui s'est par ailleurs montré particulièrement efficace dans l'optimalisation des aides par un dialogue constant ainsi que par de nombreuses interventions. Le CGTA met donc à la disposition de l'agriculteur toutes les directives administratives qui s'appliquent directement à son exploitation, notamment pour bénéficier d'aides ISA, des mesures MAE ou de l'information sur les nouvelles perspectives européennes. Grâce à la FWA, le CGTA a sous la main l'information qu'il diffuse de manière concrète et précise à chaque agriculteur.

Le processus d'installation

Le CGTA joue un grand rôle auprès des jeunes qui souhaitent s'installer. Dans un premier temps le conseiller de gestion analyse des conditions de reprise (stage, âge, expérience, diplômes). Il cerne ensuite la nature du bien qu'il reprend : le CGTA discute de la faisabilité et de la rentabilité de la reprise car il ne faut pas oublier que le jeune s'engage sur du très long terme. On doit parler carrément d'un choix de vie. C'est ainsi que l'on essaie de comprendre ses motivations pour être sûr que ce soit son projet à lui et non celui des parents qui ont développé l'exploitation avec leur propre optique.

L'aspect économique est abordé: la reprise doit être supportable financièrement. Il peut arriver, c'est fort heureusement rare, que des parents remettent l'exploitation pour se sortir eux-mêmes de l'ornière financière. Inutile de dire que c'est catastrophique. Le fils ne doit pas être là pour boucher les trous des parents. Mais en général cela se passe bien. Il faut un projet qui tienne économiquement la route. Il faut voir ce qu'il envisage comme perspectives d'avenir : a-t-il envie de développer d'autres spéculations ? « Il faut l'orienter et le guider » insiste Michel Mathieu.



Michel Mathieu, responsable du CGTA

Un consultant se rend également sur le terrain pour constituer l'aspect pratique du dossier. Il entame une discussion avec les parents et le jeune pour se poser les bonnes questions : que va-t-on mettre dans la reprise ? En effet, certains postes sont subsidiables et d'autres non. Le but est bien entendu que le jeune fasse une reprise correcte et qu'il ne s'engage pas à l'aventure. Il y a, de toute façon, un suivi de la part du CGTA via la comptabilité.

Profil des jeunes

Michel Mathieu dresse trois grands types de profils parmi les jeunes qui s'installent : celui qui suit ses parents avec une ferme qui tourne bien. A côté de cela, on voit de plus en plus de jeunes qui s'installent dans des exploitations qui ne sont pas suffisamment rentables. Or, pour dégager un revenu suffisant, il faudrait que le jeune se lance dans des investissements considérables. Il vaut donc mieux garder son exploitation en l'état et chercher un revenu complémentaire à l'extérieur .Les nouvelles conditions d'installation permettent le développement de l'agriculture à temps partiel et la sauvegarde de nombreuses exploitations. Enfin, le CGTA rencontre des jeunes qui veulent tout doucement créer leur exploitation avec une production un peu différente : les plus classiques étant les volailles ou les porcs, voire jusqu'à la production qui intègre la vente à la ferme. C'est un peu plus risqué car il doit trouver sa clientèle et faire en sorte que sa production rencontre une demande réelle. Il est bien sûr plus aisé de s'installer dans un système traditionnel où les prix sont fixés comme c'est le cas pour le lait, les céréales ou la production bovine ... Mais la volatilité des cours

et la rentabilité des productions en fait hésiter plus d'un.

Mais si certains jeunes sortent un peu des sentiers battus, c'est qu'il existe une raison : le développement des exploitations a été bloqué par l'imposition des quotas et des facteurs de production. Des quotas et un système de primes enferment les agriculteurs et les jeunes candidats à l'installation dans un carcan. Si les parents ont développé une exploitation importante, cela suffira pour dégager un revenu et rembourser les prêts; dans le cas contraire il faudra avoir recours à une activité complémentaire.

Tant qu'il y aura des hommes …

« Ensemble, gérons l'avenir », tel est le slogan du CGTA. Pour Michel Mathieu, l'agriculteur est un chef d'entreprise qui doit s'entourer de personnes compétentes pour prendre des décisions. « J'estime que dans notre domaine nous avons ces compétences. Nous sommes là pour épauler l'agriculteur, l'aider à faire les bons choix pour gérer le présent et l'avenir. L'avenir ? Il faudra que l'on s'adapte comme toujours à l'évolution, à savoir la pression environnementale, la maitrise des couts de productions, la volatilité des prix, les exigences du consommateur et des citoyens, l'utilisation parcimonieuse du territoire et des ressources naturelles et énergétiques et surtout le maintien d'un revenu rémunérateur. Que de défis pour nos jeunes ! Mais n'en a-t- il pas toujours été ainsi ? L'agriculteur a toujours su faire face ! Nos parents, nos grands parents nous ont montré la voie, certes chacun avec les problèmes et les défis de son époque. On quitte un peu l'agriculture familiale. Cependant il semble qu'il y a un retour vers la terre. C'est ainsi que l'on observe le paradoxe suivant : on nous dit qu'il n'y a plus beaucoup de reprises et en même temps de nombreux jeunes se pressent à la FJA pour suivre des cours qui permettent l'accès aux aides à l installation» termine Michel Mathieu. Et les chiffres de lui donner raison puisqu'il y a déjà pour cette année pas moins de 23 dossiers de reprises traités par le CGTA. Et un total de 176 reprises entre 2007 et 2011.

Une installation bien accompagnée



Nicolas Grammen est installé depuis 2010, en association avec son père Yves, sur une exploitation patatière à Verlaine (province de Liège). Pour son parcours de formation et d'installation, il fait appel aux divers services de la FJA, de la FWA et du CGTA, qui l'ont aidé à franchir les étapes du projet jusqu'à sa concrétisation.

Titulaire d'un baccalauréat en comptabilité, Nicolas a d'abord poursuivi sa formation en s'inscrivant aux cours A, puis B, organisés par le centre de formation de la FJA.

Satisfait de son cursus, et ses certificats en poche, il a ensuite réalisé un stage de trois mois dans une exploitation de sa région. «ça peut sembler banal de dire ça, mais c'est vraiment une expérience intéressante, dit Nicolas. On a l'occasion de découvrir d'autres techniques de travail, d'autres habitudes, on en retire forcément quelque chose. Dans ce cas, une partie de l'exploitation où j'ai fait mon stage était en bio, ce qui m'a permis aussi de pratiquer un autre type d'agriculture».

Le stage bouclé, il a ensuite fallu entamer les démarches pratiques pour l'installation. Ici aussi, Nicolas et son père ont pu trouver une oreille attentive et un accompagnement efficace en appelant la Maison de l'Agriculture à Gembloux. «La compta de gestion de la ferme était déjà assurée par un consultant de CGTA, ce qui nous a permis de nous adresser à quelqu'un qui avait déjà une connaissance approfondie de notre structure. Il a réellement suivi toutes les démarches, nous a aidés, conseillés... A chaque question qui surgissait, nous pouvions l'appeler, et il était disponible pour nous donner la réponse. A notre demande, il nous a même accompagnés pour la constitution du dossier auprès de la banque.»

Aujourd'hui, installé au côté de son père, Nicolas exerce pleinement son métier d'agriculteur. Pour compléter sa formation, il a à nouveau fait appel aux services du Centre de formation FJA, auprès duquel il suit un cours de préparation à l'obtention de l'agréation d'utilisateur phyto.

«C'est vraiment important de chercher de l'aide lorsqu'on doit s'installer, conclut Nicolas Grammen. Le consultant est vraiment plus qu'utile! Il est clair que, dans cette jungle de papiers et de démarches, nous aurions ramé s'il n'avait pas été là!».

Un rêve qui se réalise

Si reprendre une exploitation est la façon classique d'entrer dans la profession, en créer une est moins courant. C'est pourtant ce qu'a fait Benoît Renson, l'année dernière, avec l'aide de son consultant de CGTA. Ancien chauffeur poids lourd, puis ouvrier agricole, cet amoureux du métier d'agriculteur a pu concrétiser son rêve en achetant une surface réduite et en y construisant une étable pour entamer un élevage bovin, ainsi qu'une porcherie.

Le projet, né en juin 2010, s'est développé au fil des mois et l'occupe désormais à temps plein. « Je dispose, à la base, d'un diplôme agricole, souligne Benoît Renson, et je n'ai donc pas du réaliser de cours supplémentaires. »

Par contre, pour obtenir l'aide à l'installation, le futur agriculteur a eu bien besoin d'un coup de pouce. Il la trouvé auprès d'une conseillère de CGTA qui, avec lui, a réfléchi le projet à mener et a contribuer à ficeler un dossier, accepté du premier coup par la Région wallonne. « A chaque étape, j'ai pu consulter ma conseillère CGTA. Très disponible, elle a répondu à toutes les questions que je me posais, et m'a orienté vers les experts de la FWA qui pouvaient également contribuer à la réussite du projet. »

Associé à un autre agriculteur pour l'élevage bovin, Benoît Renson est heureux d'avoir pu réaliser son rêve. Etre agriculteur, enfin...





Antoine

J'ai effectué mon stage en exploitation il y a maintenant 2 ans à la ferme Grodent (vache fromagère) à Malmedy. Le but était double ; clôturer ma formation pour l obtention des aides à l'installation et compléter mon expérience personnelle qui ce limitait a l' élevage caprin. En effet, n'étant pas issu du milieu, c'était dans mon intérêt de compléter mes acquis. Après un an comme aide formateur dans une ferme à finalité sociale, j'ai été engagé en décembre 2010 à la ferme ou j'avais effectué mon stage. Une installation comme indépendant n étant pas a l ordre du jour, ce stage ma donc apporter dans l immédiat une expérience complémentaire et de l'emploi dans le secteur.

STAGES: une étape essentielle et incontournable!

Tout jeune agriculteur désirant bénéficier des aides à la première installation doit avoir réalisé un stage agricole avant de s'installer! Le stage est obligatoire pour tous...quel que soit le diplôme ou l'expérience.

Ces stages doivent impérativement être encadrés par un centre de formation professionnelle en agriculture et faire l'objet d'une convention au préalable, faute de quoi il sera nul et non avenu!

Le stage ne peut évidemment pas se dérouler dans la ferme familiale! L'objectif est bien de compléter sa formation en étant confronté à des environnements différents.

Objectifs du stage

Approche de l'exploitation agricole et de ses réalités

Confrontation à des environnements différents

Développement des capacités du jeune

Perfectionnement du savoir-faire du futur exploitant

Généralités

Durée: 3 mois pouvant être fractionnés en plusieurs périodes dont aucune ne peut être inférieure à un mois.

Valorisation possible des stages (min 15 jours) réalisés dans le cadre d'une formation scolaire reconnue (max 1 mois au total).

Stage pouvant être effectué à l'étranger.

Conditions d'admission

Le stagiaire doit:

Soit détenir un certificat au moins du niveau de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) à finalité agricole;

Soit être titulaire du certificat de réussite des cours B ou en disposer au plus tard avant la fin de réalisation du stage;

Soit disposer d'une pratique professionnelle d'au moins 3 ans permettant de démontrer la qualification professionnelle nécessaire à une reprise et une gestion d'exploitation agricole.

Le maître de stage doit:

Etre installé depuis plus de 4 ans à titre principal;

Travailler en exploitation agricole, dans un organisme ou une entreprise agricole offrant des conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes;

Posséder les aptitudes à transmettre les techniques du métier et les principes d'une gestion d'exploitation;

Ne pas accepter plusieurs stagiaires à la fois.

Exemptions

Personnes nées avant le 1er janvier 1978.

Installation en urgence (décès, incapacité professionnelle grave d'un parent au premier degré cédant).

Pères et mères célibataires avec enfant(s) à charge.

La FJA est votre partenaire privilégié pour suivre et encadrer ces stages.

Vous êtes intéressés d'encadrer des jeunes dans leurs projets? Nous pouvons vous agréer en tant que maître de stage.
Contact : Thomas FRIPPIAT
081/627.424
thomas.frippiat@fwa.be

Concours BBB d'Hérock

Beau concours de femelles pour l'organisation de la régionale de la Famenne

LONG-PRÉ

Une participation de 82 % a permis aux éleveurs de la régionale de la Famenne de présenter 98 animaux répartis entre 82 femelles et 16 taureaux, soit une augmentation de 25 présences par rapport à l'année dernière. Un beau concours de femelles où la présence des jeunes non officielles dominait à 60 % celles des génisses, des primipares et des vaches. Quant aux taureaux, l'ensemble se montrait plus hétérogène.

Doublé de championnat femelle pour Eugène Detal

D'abord chez les jeunes génisses, 8658 de Focant qui s'impose assez facilement parmi un rappel de 8 candidates homogènes en viande. Ensuite chez les génisses âgées dans un rappel à seulement trois têtes de série appartenant à Baudoin et Dubois, Etienne Rabeux et Eugène Detal. La seule primipare, 8189 de Focant, s'impose suite à ses marques de viande mieux définies. Ce doublé était accompagné aussi d'autres valeurs dans un ensemble sans faute parmi les tiercés de tête. Voyez: 6 premières + 1 deuxième +1 troisième = 8 trios sur 8 présences.

Le championnat des vaches pour Etienne Rabeux

Les deux rappelées sont de types diamétralement opposés. La jeune Jouée de Lorcy, à Etienne Rabeux., dans un look de viande incrusté de finesse et de pureté repousse la massive et bien connue 8189 de Focant à Detal et Peeters. L'élevage des Templiers, à Etienne, très présent, réalise un ensemble de tête homogène de 3 premières + 3 deuxièmes + 3 troisièmes = 9 trios parmi 19 sujets présents.

Le championnat des taureaux pour Jaspart and Baudoin

Un seul rappel de 4 lauréats de série d'âge entre 8 et 16 mois. Tant en série que pour le titre la facilité pour Quarto des Croix-Dames à l'ensemble harmonieux. L'élevage de Beauraing réalise aussi une première prime parmi les génisses de 11 mois en association avec Detal Eugène.

Et les autres éleveurs?

Selon la formule traditionnelle, il ressort un trio d'élevages remarqués. Isolé en tête, l'élevage de Montigny à Baudoin et Dubois avec 3 premiers + 6 deuxièmes + 5 troisièmes = 14 trios pour 21 bêtes. Citons aussi l'élevage d'Hérock à Dardenne J. et fils avec 1 premier + 2 deuxièmes + 3 troisièmes = 6 trios sur 12 présences ainsi que l'élevage de Revogne au vétéran Joseph Olix: 1 premier + 2 deuxièmes + 2 troisièmes = 5 trios sur 10 présences.



Primipares de 35 à 42 mois, série de la championne , 8189 de Focant (Etna) à Detal E. & Peeters H., Focant, Riante des Templiers (Xespote) à Rabeux Et., Martouzin , Identique de Montigny (Arlequin) à Baudoin & Dubois, Sinsin



Génisses de 8 à 9 mois
7584 du Ry D'Heure (Galaxi) à Solot B., Heure
Ferveur de Lissoir (Fringant) à Marot Ol., Hour
Linotte de Font. Libion (Impérial) à Wautelet M., Serinchamps



Vaches de 3,8 à 4,3 ans, série de la championne
Jouée de Lorcy (Graphite) à Rabeux Et., Martouzin
Homogène du Molinia (Davidson) à Baudoin & Dubois, Sinsin
Patronne des Templiers (Dartagnan) à Rabeux Et., Martouzin



Génisses de 14 à 16 mois, série de la championne
8658 de Focant (Joker) à Detal E., Focant
Kif de Montigny (Harmonium) à Baudoin & Dubois, Sinsin
Javanaise de Revogne (Javeau) à Olix J., Honnay



Taureaux de 10 à 11 mois
Vantard de Somme (Joker) à Lepage J. et P., Focant
Festival de Lissoir (Rosario) à Marot Ol., Hour
Eglantier de Hérock (Kimono) à Dardenne J. et Fils, Hérock



Génisses de 17 à 19 mois
Kawasaki de Montigny (Dandin) à Baudoin & Dubois, Sinsin
Terrible des Templiers (Xespote) à Rabeux Et., Martouzin
Taloche des Templiers (Goldorak) à idem



Taureaux de 12 à 15 mois
Joueur des 1000 Fontaines (Canonnier) à Olix J., Honnay
3784 de Montigny (Arrlequin) à Baudoin & Dubois, Sinsin
Koala de Montigny (Ebony) à idem



Veaux mâles de 8 à 9 mois
Emancipé de Hérock (Bénévole) à Dardenne J., et Fils, Hérock
Michel du Baty d'Eprave (Adajio) à Ballaux A., Eprave
Futur de Lissoir (Canadian) à Marot Ol., Hour



Taureaux de 16 à 19 mois, série du champion
Quarto des Croix Dames (Kimono) à Jaspart & Baudoin, Beauraing
6217 de Hérock (Abruti) à Dardenne J. et Fils, Hérock
1857 de Hérock (Etna) à idem

L'Europe de la patate s'est retrouvée à Kain

Malgré des conditions climatiques franchement défavorables, l'édition 2011 de PotatoEurope, qui a eu lieu les 7 et 8 septembre à Kain, près de Tournai, a connu un grand succès.

Au niveau de la fréquentation, les organisateurs se déclarent satisfaits à la fois du nombre de visiteurs (7625) et du large intérêt international. Plus de 20% des visiteurs étaient en effet d'origine étrangère, représentant pas moins de 41 pays. Ce qui prouve une fois de plus que la formule de PotatoEurope a conquis sa place à l'échelle internationale.

Les 173 exposants (+ 90% par rapport à l'édition 2007 en Belgique!) se sont dit généralement satisfaits à très satisfaits. Selon eux, le principal atout de l'événement est le professionnalisme des visiteurs et le fait qu'ils peuvent s'adresser à un public très international.

Les démonstrations d'arrachage se sont très bien déroulées en dépit des conditions atmosphériques défavorables. Cette année, les 16 machines ont attiré une foule nombreuse, ce qui confirme leur statut de «colonne vertébrale» de PotatoEurope. Les lignes d'arrachage ont également suscité un grand intérêt. La météo exécrable a par contre empêché les démonstrations de plantation mais toutes les firmes présentes ont eu largement l'occasion de montrer leurs machines aux visiteurs.

La récolte a été excellente. Comme on le sait, HZPC et Agrico ont mis le plant à disposition. Aussi bien les «Challenger» que les «Fontane» ont produit un rendement net moyen largement supérieur à 60 tonnes/hectare.

La session d'étude «Évolution de la culture de pommes de terre en Europe occidentale» a été particulièrement appréciée par un public select, comme en ont témoigné les nombreuses questions posées lors de la clôture de ce colloque.

La prochaine édition de PotatoEurope aura lieu en France, plus précisément à Villers-Saint-Christophe, les 12 et 13 septembre 2012. Pour plus d'infos à ce sujet, vous pouvez déjà consulter le site Internet www.potatoeurope.com.


Les conditions climatiques défavorables n'ont pas empêché la venue d'un nombreux public

PotatoEurope ne s'arrête pas à la mécanisation. Toute la filière est présente


Par rapport à la précédente édition en Belgique, le nombre d'exposants a quasiment doublé


Vu la météo, les démonstrations de plantation n'ont pu avoir lieu. D'imposants ensembles étaient pourtant annoncés



AVR était présent avec 3 arracheuses: 2 traînées 2 rangs et une automotrice 4 rangs



Outre sa Kwatro à 4 rangs comme son nom le laisse supposer, Dewulf présentait une automotrice 2 rangs et une traînée 2 rangs




Grimme était présent avec 4 machines, 2 automotrices à 2 et 4 rangs et 2 traînées dont une simplifiée


Ploeger présentait 2 automotrices à 4 rangs


L'UN2700 du Norvégien Underhaug est une machine simplifiée 2 rangs


Les deux WM Kartoffeltechnik en présence affichaient des caractéristiques très proches


Plusieurs chantiers de réception étaient également visibles au travail

Landwirtschaftsmesse Battice-Herve im September 2011

Wie in jedem Jahr werden die Mühen der Organisatoren der Landwirtschaftsmesse in Battice-Herve am ersten Septemberwochenende honoriert, indem sich interessierte Besucher und Persönlichkeiten aus Politik und Wirtschaft auf dem Gelände einfinden.
Zur obligaten Eröffnung mit anschließendem Messerundgang waren unter anderem DG-Gemeinschaftssenator Louis Siquet, die wallonischen Minister Marie-Dominique Simonet und Jean-Claude Marcourt und der für die Föderalregierung zuständige Staatssekretär, Melchior Wathelet, anwesend. Beide Landwirtschaftsminister, Sabine Laruelle und Benoît Lutgen ließen sich aus Termingründen entschuldigen.

Constanze Göbel-Zehrt & Hans Müllens



Die für die Ausbildung zuständige wallonische Ministerin Marie-Dominique Simonet hingegen, hielt sich bereits am Freitag, welcher ausschließlich den Schulen der Region gewidmet ist, auf dem Messegelände auf. Sie informierte sich über den etwas anders gelagerten Unterricht, dem in diesem Jahr ca. 900 Schüler Folge leisten konnten. Den Schülern wurde die Möglichkeit gegeben, ihr Allgemeinwissen in verschiedenen Ateliers zum Thema Landwirtschaft zu erweitern.

Ehrengast : das Departement du Rhône

Didier Gustin, als Präsident der Messeorganisatoren, begrüßte im Besonderen den diesjährigen Ehrengast, das Departement du Rhône und äußerte sich weiter über das Leitthema der Messe „ Das Tier mein Begleiter". Der Bürgermeister von Battice-Herve, José Spitz ging inhaltlich auf die Einkommen in der Landwirtschaft ein. Er sprach weiter, von der Bedeutung dieser Messe für die Euregio, zu welcher die Städte Maastricht – Lüttich – Aachen gehören. Er forderte zusätzlich zum konstruktiven Dialog sowie zu einem sorgsamen und gleichzeitig respektvollen Umgang mit der Natur auf. Den Landwirten Möglichkeiten zu geben, um für sie annehmbare Einkommen erzielen zu können, welche nicht am Rande des Existenzminimums liegen. Er umriss die Bedeutung des relativ neuen Projekts Milch – Gras - Herver Käse für Region des Herverlandes, wovon man sich eine bessere Vermarktung der landestypischen, regionalen Produkte verspricht und dadurch gleichfalls der Lebensstandart dieser Region angehoben würde.



Der Provinzialabgeordnete für Landwirtschaft Julien Mestrez bezog sich auf die guten Beziehungen, zwischen der Provinz Lüttich und dem Departement du Rhône, auf welche man schon seit 30 Jahren zurückblicken könne. Das Departement du Rhône verfüge zudem über gut strukturierte Landwirtschaftsdienste. Scherzhaft beendete er seine knapp gehaltene Rede, indem er betonte, dass das Departement du Rhône alles habe, außer Milch, Cidre und lütticher Sirup.





Rede von Gustave Wuidart

Den Landwirten aus dem Herzen gesprochen hatte der FWA-Regionalpräsident Gustave Wuidart. Er beschrieb die bitteren Enttäuschungen der letzten, von der Krise gebeutelten Jahre in der Landwirtschaft. Neu hinzu sind Ernteausfälle in 2011, bedingt durch die trockenen Monate am Anfang des Jahres gekommen und daraus resultierend adäquat gestiegenen Produktionskosten. Weiter sei im Schweinesektor keine Marktentspannung zu erkennen und man wisse nicht, wie lange sich diese seit nun schon vier Jahren bestehende Situation noch hinziehen werde. Die Folgen sind, die Notwendigkeit mehrere Jobs zu bedienen, um mit den Betrieben einigermaßen über die Runden zu kommen.

Seitens der Junglandwirte erhoffe man sich von der Politik Beistand, um in einem unsicher gewordenen Beruf wieder nach vorne blicken zu können und Zukunftsperspektiven zu haben. Die Politik solle sich in der Pflicht sehen, Bedingungen zu schaffen, dass die durch die Landwirtschaft garantierte Lebensmittelherstellung im ausreichenden Maße auch künftig Bestand haben werde.

Im Namen der Agrarminister

Pierre-Yves Jeholet, wallonischer Abgeordneter, sprach im Namen der Ministerin Sabine Laruelle über die diesjährigen Dürreschäden, deren Auswirkungen man erst im Herbst abschätzen könne. Die Ministerin lies die Zuhörer durch ihren Sprecher wissen, dass die ostbelgische Weideregion, welche von der Milchwirtschaft geprägt ist, landesweit am meisten unter der Trockenheit zu Beginn des Jahres gelitten habe. Sie wisse auch, dass man verschiedene Pisten in der Form der Vertragsgestaltung anstreben müsse, um den Marktfluktuationen des Sektors besser begegnen zu können. Sie forderte weiter dazu auf, gemeinschaftliche Anstrengungen zu unternehmen, damit sich die Reform der gemeinsamen Agrarpolitik (GAP) 2014-2020 als eine starke entwikkeln könne.

Für den wallonischen Landwirtschaftsminister Benoît Lutgen sprach seine Kabinettsberaterin, Catherine Delaunois, zu den Gästen. Sie teilte mit, dass der Minister große Anstrengungen in Richtung Gründung von Produktionsgenossenschaften unternehmen würde, um Möglichkeiten für Investitionen zur Vermarktung regionaler Produkte zu schaffen. Gewünscht seien in Zukunft kurze direkte Wege vom Erzeuger zum Verbraucher.

Abschließend sei angemerkt, dass in diesem Jahr der Messesekretär, Raymond Esser, den Verdienstpreis für die Landwirtschaft erhielt und sich im zweiten Jahr die FJA und der Grüne Kreis gemeinsam auf einem Messestand in Battice-Herve zeigten.

Welche GAP in Zukunft? Der Inhalt wird deutlich

Die kommenden Wochen und Monate werden für die europäische Landwirtschaft wieder einmal Aufschlussreich sein. Der Haushalt, die Reform der 1. und 2. Säulen und somit die Modalitäten für Bedingungen zur Gewährung von Beihilfen in der Landwirtschaft stehen bei den nächsten Diskussionen auf der Tagesordnung. Die Sommerpause ist vorbei und die Arbeitsgruppe GAP der Fédération Wallonne de l'Agriculture hat ihre Arbeit letzte Woche aufgenommen. Bestandsaufnahme.

Yvan Hayez

Im Sommer waren etliche Gerüchte in Umlauf. Mehr oder weniger organisierte Indiskretionen haben die Streitgespräche gespeist, was im Wesentlichen Gelegenheit dazu bot in den verschiedenen Mitgliedsstaaten „auf Tuchfühlung zu gehen". Beginnen wir mit der vollkommenen Glättung der direkten Beihilfen je Hektar für den gesamten EU-Raum, einer drastischen Reduzierung des Budgets, das für die gekoppelten Beihilfen vorgesehen worden ist, die Höchstbegrenzung und die Degression je Tranche der für die landwirtschaftlichen Betriebe gewährten Beihilfen, das Ergrünen der GAP, insbesondere durch zwingende Fruchtfolgen und die Pflicht von Agrar-Umwelt-Maßnahmen, die in der Cross-compliance-Regelung eingebunden sind, oder auch das Marktmanagement, das nach wie vor bei der GAP benachteiligt wird und - politisch gesehen - heikel ist.

Zunächst bleibt bei den politischen Maßnahmen, die umzusetzen sind, nämlich die Festlegung des EU-Haushalts, das Hauptelement, weil es den gesamten Rest bedingt. Die EU-Kommission hat vorgeschlagen, die Ausgaben auf 1,05% des europäischen Bruttoinlandsprodukts (BIP) zu begrenzen, d. h. 1.025 Milliarden Euro für den Zeitraum 2014-2020. Dies würde im Vergleich zur laufenden Periode, die Ende 2013 endet, eine Stabilisierung bedeuten.

Die Kommission hat ebenfalls geplant Mittel für einen bestimmten Zweck in Höhe von 58,3 Milliarden Euro hinzuzufügen, um mehrere Akten zu finanzieren, so die Entwicklungshilfe, das Projekt des Nuklearreaktors ITER, GALILEO und mehrere Hilfs- bzw. Krisenfonds, die es der EU ermöglichen, unvorhergesehene Situationen, insbesondere im Agrarsektor, zu bewältigen. Am Ende geht es bei dem Vorschlag um insgesamt 1.083,3 Milliarden Euro, d. h. 1,11% des europäischen BIP, was einer Hausse von 5% entspricht. Die Beibehaltung, bzw. die leichte Anhebung des Gesamthaushaltsplans, mag wie eine gute Nachricht aufgenommen werden, sehen wir aber genauer hin, so stellen wir fest, dass die für die Landwirtschaft im Haushalt verwendeten Mittel um 12% abgenommen haben, was an sich ganz beachtlich ist.

Natürlich bedeutet dies nicht 12% weniger an direkten Beihilfen, was katastrophal wäre, wenn man um die Bedeutung weiß, die der Anteil dieser Beihilfen bei uns bei der Zusammensetzung des landwirtschaftlichen Einkommens ausmacht (in manchen Fällen bis zu 80%), doch dies bedeutet weniger Mittel für eine europäische Landwirtschaft, die ständig immer mehr Erwartungen seitens unserer Gesellschaft nachkommen muss. Mit weniger Mitteln immer mehr erreichen wollen, das hat Grenzen! Hinzu kommt, dass neun Mitgliedsstaaten an diesem Montag ihr Veto bei der EU-Kommission eingelegt haben. Diese Mitgliedstaaten, angeführt von Deutschland, Frankreich und dem Vereinigten Königreich (drei europäische Schwergewichte) haben der Kommission mitgeteilt, dass ihr Vorschlag zum künftigen EU-Haushalt im derzeit allgemein strengen Kontext zu hoch ausgefallen ist. Die Beweggründe dieser drei Länder „die zählen", und zu denen sich Österreich, Dänemark, Finnland, Italien, die Niederlande und Schweden hinzugesellen, sind aufgrund ihrer spezifischen Lage, sehr wahrscheinlich unterschiedlicher Natur, aber sie sind allesamt Nettobeitragszahler am EU-Haushalt und diese Akte werden wir in den kommenden Wochen aufmerksam verfolgen.

Auf wallonischer Ebene wird die Studie der „GAP Zeitraum nach 2013", die von der Wallonischen Region bei Professor Lebailly in Auftrag gegeben worden war, und an der der FWA eng beteiligt ist, weitergeführt. Die Studie zielt darauf ab, die Auswirkungen der verschiedenen Szenarien zur Aufteilung der Beihilfen der GAP für die kommende Programmplanungsphase (2014-2020) zu bemessen. Insbesondere werden die Auswirkungen der Reform der 1. Säule, der zweiten Säule und marktstützender Massnahmen bemessen sowie eine Bewertung des Agrarsektors, der Rechte und Flächen vorgenommen.

Gewisse objektive Kriterien, die es ermöglichen die Aufrechterhaltung gewisser Differenzen im EU-Raum zu rechtfertigen, sind überprüft worden.

Die Kombination gewisser dieser Kriterien, um die Aufteilung (S1 bis S2) und die Modalitäten zwecks Gewährung der Beihilfen innerhalb der Mitgliedsstaaten zu rechtfertigen, ist möglich und kommt einer politischen Anfrage nach, d.h. sie stellt die größte Anzahl der Mitgliedspartner der EU zufrieden. Für Belgien scheinen der Reichtum (Wert der landwirtschaftlichen Produktion), das Territorium (landwirtschaftliche Fläche) und die Bevölkerung (Einheit einer landwirtschaftlichen Arbeitskraft) interessante objektive Kriterien zu sein. Sie sind bei uns schon häufig verwendet worden, u. a. auf Ebene der Aufteilung der Beihilfen der zweiten Säule. Auf die Kombination dieser Kriterien wird in der „Lebailly"-Studie ausführlich eingegangen. Die EU schlägt ihrerseits eine pragmatische Methode, die sog. „Tunnel-Herangehensweise" vor. Diese Methode besteht darin, eine Regelung einzuführen, die die Gewinne und Verluste der Mitgliedstaaten begrenzt, wobei garantiert wird, dass die Landwirte in allen Ländern einen Mindestanteil der auf Ebene der Union gewährten durchschnittlichen direkten Beihilfe

Weiter auf seite 19

Präsentation verschiedener Güllesysteme auf dem Hof Guido und Egon Herbrand

In Nidrum fand eine Präsentation von „Güllesystemen im Grünland" statt, welche durch Agra-Ost organisiert wurde. Dieser Einladung nach Nidrum folgten am 9.9.2011 viele interessierte Landwirte. Die Veranstaltung wurde auf dem Hof der Gebrüder Herbrand durchgeführt. Die Brüder verfügen über einen Viehbestand von gesamt 160 Milchkühen. Die Herde besteht aus 14 Stück BBB mit Nachzucht und Fleckvieh, aus 105 Jungtieren, aus 15 Tieren der BBB Nachzucht und einem Deckbullen. Die Gebrüder haben eine Milchquote von 1.029.680 Litern. Der Fettgehalt liegt bei 38,33 Gramm pro Liter. Gedüngt wird mineralisch, mit 63 Kg Stickstoff pro Jahr, plus Biogasgülle. Der Betrieb wird mit 2,5 Arbeitskräften (zwei Betriebsleitern und deren Frauen) bewirtschaftet. Der Fermenter der Biogasanlage wird mit 1100 m3 bestückt. Die beiden Endlager verfügen über eine Kapazität von 3000 m3 und 2000 m3. Der Gasmotor hat eine elektr. Leistung von 220 KW mit Wärmenutzung. Durch das Fernwärmenetz werden der Betrieb, 10 Wohnhäuser und ein Schwimmbad beheizt.

CONSTANZE GÖBEL-ZEHRT & HANS MÜLLENS

Zu Beginn der Veranstaltung wurden Erklärungen zu verschiedenen Grünlandmischungen gegeben. Mischung können aus 90 bis 100 kg Weißhafer pro ha und aus 25 bis 35 Kg Futtererbsen pro ha zusammengesetzt werden. Geeignet ist diese Mischung zur Silage von unreifem Getreide oder als Schutzbepflanzung für eine junge Weide. Sollte diese Mischung als Deckfrucht gesät werden, dann sind nur 60 kg Getreide pro ha zu empfehlen. Die Vorteile dieser Saatmischung liegen in der hohen Futterproduktion. Weitere Weidemischungen wurden vorgestellt und bei Beratungsbedarf sei auf die Hilfe der Mitarbeiter von Agra-Ost verwiesen. Im Anschluss daran wurden die Gülleausbringungssysteme vorgestellt.



Verschiedene Gülleausbringungssysteme im Überblick

Vor allem wurde darauf hingewiesen, dass bei der Gülleausbringung im Grünland darauf zu achten sei, dass man dünnflüssige, homogene Gülle bei bedecktem Himmel sowie bei kühlem bzw. feuchten Wetter ausbringen solle, um den Luftkontakt mit der Gülle möglichst gering zu halten und dadurch eine fast verlustfreien Ammoniak-Stickstoffverluste (NH4) Gülleausbringung zu gewährleisten.

Der Prallteller

Bei der Abstrahlung nach oben ist zwar die optimale Verteilung der Gülle auf der Fläche gewährleistet, jedoch bedingt durch die Anbringung des Tellers, der sich zudem weit weg vom Boden befindet, entsteht hoher Luftkontakt, was sich nachteilig auswirkt. Das Risiko der zu hohen NH4 Verluste ist im Vergleich ungleich höher als beim Prallteller mit Abstrahlung nach unten. Zu bevorzugen sei hierbei die Ausbringungsnähe zum Boden, resultierend daraus entstehen weniger Ammoniak-Stickstoffverluste. Gleiches gilt für den Schwenkverteiler mit dem Vorteil, wenig windanfällig zu sein, wobei auch hier große NH4 Verluste möglich sind. Der Exaktverteiler hat den Vorteil, dass er kaum windempfindlich ist, die Gülle in dicken Tropfen direkt auf den Boden optimal verteilt wird, jedoch genau wie beim Prallteller und Schwenkverteiler hohe NH4 Verluste möglich sind. Der Sprühbalken, der Schleppschlauch, der Schleppschuhverteiler und der Scheibeninjektor gehören zu den Verteilern, die eine punktuelle



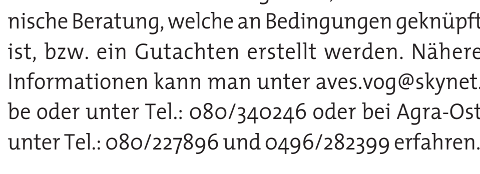
Gülleausbringung ermöglichen. Es ist bei den vier Letztgenannten besonders wichtig, homogene dünne Gülle zu verwenden, da Verstopfungsgefahr der Düsen besteht. Durch das dünnere Gemisch wird es nötig, die Gülle in regelmäßigen Verteilungsabständen auszubringen.

Der Nachteil des Schleppschuhverteilers ist durch die Linienausbringung zu bewerten. Der Grund hierfür liegt in der Längsteilung der Grasnarbe. Die Vorteile sind, der geringe NH4 Verlust und wenig Geruchsbelästigung durch das direkte Auftragen auf die Weide. Es wurde seitens Agra-Ost weiter darauf hingewiesen, dass man durch regelmäßige Gülleanalysen, welche Aufschluss über die Zusammensetzung geben, auf der sicheren Seite sei. Die Weiden, die mit Biogasgülle bearbeitet wurden, werden von den Tieren besser angenommen, da dies Gras schmackhafter sei, so Agra-Ost weiter.

Otto Oestges, Technikspezialist und weit über die Grenzen der Deutschsprachigen Gemeinschaft hinaus bekannt, stellte die Arbeitsweise bei der Gülleausbringung auf dem Hof Herbrand vor. Die Gebrüder haben das Ipsamgüllefass von 11.000 Liter Fassungsvermögen mit zwei verschiedenen Ausbringungssystemen ausgerüstet: Mit einem Schleppschuhverteiler und einem Exaktverteiler. Der Schleppschuhverteiler Greenstar-Flex kann auf jedes Güllefass auch ohne Hubvorrichtung angebaut werden. Bei einer Arbeitsbreite von 8,60 m beträgt das Gewicht des Ausbringungssystems 680 kg. Die speziell geformten Schleppschuhe sind aus Edelstahl und arbeiten mit einem Reihenabstand von 22 cm. Nach der Arbeit wird das Nachlaufen der Gülle durch Hochschwenken der Schleppschuhe vermieden. In Transportstellung wird der Schleppschuhträger eingeklappt und die Breite auf 2,95 m reduziert. Der Exaktverteiler wurde von der deutschen Firma Technik-Agrar-Bau GmbH aufgebaut und ist im Mittelpunkt über dem Greenstar-Flex angebracht. Er wird getrennt beschickt und die Gülle wird so flächendeckend ausgebracht.

Aufruf zum Schutz des Braunkehlchens

Während der Veranstaltung wurde zum Schutz des kleinen insektenfressenden Singvogels aufgerufen. Agraringenieur Gerhard Reuter, von der AVES-Ostkantone V.o.G. schilderte die Situation der noch wenigen Brutpaare als dramatisch. Man habe einen Bestand von nur noch rund 280 Brutpaaren erfasst, wovon das Vorkommen von 210 Paaren alleine im Bereich des Rurtals und des Truppenübungsplatzes Elsenborn noch stabil seien. Alle anderen Populationen befänden sich im freien Fall nach unten. Mittlerweile ist man dazu übergegangen, die Landwirte um Mithilfe zur Rettung des Braunkehlchens zu bitten. Die Wallonische Region ist bestrebt, diese letzten Brutareale zu erhalten und ausgehend von diesen Refugien, die Bestandssituation zu verbessern. Das Braunkehlchen benötigt offene Flächen mit vielfältig verkrautetem Zwergstrauchbewuchs. In diesem Rahmen wurde das „Braunkehlchenprojekt" gestartet. Landwirte sollen die Möglichkeit haben, in agrarökologische und spezifische Maßnahmen eingebunden zu werden, welche in der (AUM 8,3b und 2) beschrieben sind und zum Schutz dieser Art zählen. Für ihren Einsatz zugunsten des Artenschutzes können Prämien in Höhe bis zu 450 € pro Hektar gewährt werden. Dem vorausgehend, muss eine technische Beratung, welche an Bedingungen geknüpft ist, bzw. ein Gutachten erstellt werden. Nähere Informationen kann man unter aves.vog@skynet.be oder unter Tel.: 080/340246 oder bei Agra-Ost unter Tel.: 080/227896 und 0496/282399 erfahren.



Ihre FWA Ansprechpartner für Ostbelgien

André LEDUR steht den deutschsprachigen Landwirten als Ansprechpartner zur Verfügung
Tel 080/678.219 - GSM 0478/405.585
sowie

Hans (Jean-Marie) MÜLLENS
Montzener Strasse 172
4710 LONTZEN
Tel/Fax 087/784.937

erhalten. Diese Methode besteht somit darin, durch einen Transfer von den Beitragszahlern/Mitgliedstaaten zu den begünstigten Mitgliedstaaten im gesamten EU-Raum eine Mindestbeihilfe je Hektar zu garantieren, wobei den Beitragszahlern/Mitgliedstaaten garantiert wird, dass für die Beihilfe ein Mindestbetrag nie unterschritten wird. Belgien ist selbstverständlich direkt betroffen, weil sein Beihilfebetrag je ha der zweithöchste in Europa ist. Diese Logik der Angleichung unter Mitgliedsstaaten könnte ebenfalls für die Aufteilung unter Landwirten innerhalb der Mitgliedsstaaten (bzw. der Regionen bei uns) angewendet werden.

Im Laufe der Wochen könnte diese komplexe Akte immer technischer werden und die getroffene Wahl ist Ausschlaggebend. Während der Debatten, die wohl schwierig sein werden, werden die Landwirte viel Ruhe, Gelassenheit und vor allem Solidarität innerhalb des Produktionssektors innerhalb der Regionen an den Tag legen müssen. In Anbetracht des bedeutenden Wandels, der den Landwirten bevorsteht, werden sie eine möglichst lange Übergangszeit benötigen, was der FWA seit Anfang mit einigem Erfolg fordert, wenn man der „Indiskretion" Glauben schenken darf, die den Zeitraum 2014-2019 als Übergangszeit ankündigt. Zudem wirft die Wiederverteilung der Haushaltsmittel unter der 1. und der zweiten Säule die Frage nach den Mitteln und dem Vorhaben der Mitgliedsstaaten (bei uns der Regionen) auf, ihre Agrarwirtschaft über die Förderung anhand von der zweiten Säule zu unterstützen. Schließlich setzen Begriffe wie Produktionskosten und Kaufkraft als objektive Kriterien zwecks Rechtfertigung der Gewährung von Beihilfen unweigerlich die Debatte über das soziale und steuerliche Einigungswerk Europas in Gang. Die Landwirtschaft, ein Pfeiler des Einigungswerks der EU, hält dieser wieder einmal den Spiegel ihrer Ambitionen vor.

Einladung zum Treffen mit den EU-Abgeordneten, Elisabeth Jeggle und Mathieu Grosch, am 19.10.1011 um 13.00 Uhr im Saal Müller in 4771 Heppenbach

Hierzu sind alle interessierten Bürger und besonders die Landwirte herzlich eingeladen. Die FWA organisiert dieses Treffen wegen der, allgemein noch vielen offenen, im Raum stehenden Fragen zur Gemeinsamen Agrarpolitik 2014 – 2020. Die Parlamentarier werden in einer Frage- und Antwortstunde zu den drängendsten Fragen des Landwirtschaftssektors ihre Sichtweise den Anwesenden darlegen.

Da der zeitliche Rahmen eng bemessen ist, wird es nach dem Gespräch mit den Abgeordneten eine anschließende Diskussionsrunde geben. Es sei zu Beginn darauf hingewiesen, dass die Veranstaltung pünktlich 17.00 Uhr beendet werden muss.

Bei Interesse merken Sie sich bitte den Termin bereits jetzt schon vor. Gleichzeitig hoffen wir auf Ihr zahlreiches Erscheinen.

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.



BATTICE

24/09/2011

Nombre de bovidés: 500

Catégorie boucherie:

Taureaux	**prix au kg**	
cul de poulain.:	2,60-3,10	(2,60-3,10)
assimilés:	2,40-2,70	(2,40-2,70)
bonne conformation	1,60-2,10	(1,60-2,10)
60%:	1,50-1,70	(1,50-1,70)
poids lourds:	1,25-1,40	(1,25-1,40)
Vaches	**prix à la pièce**	
bonne conformation:	800-950	(800-950)
1ère catégorie 45%:	675-825	(675-825)
2ème catégorie 40%:	300-450	(310-455)
de fabrication:	225-325	(225-325)
Génisses	prix au kg	
cul de poulain.:	2,50-3,00	(2,50-3,00)
assimilées.:	2,30-2,60	(2,30-2,60)
bonne conformation:	750-900	(750-900)
ordinaires:	325-525	(325-525)

Calme.

Catégorie commerce	**prix à la pièce**	
vaches cul de poulain -5 ans:	1300-1800	(1300-1800)
vaches cul de poulain +5 ans:	1175-1575	(1200-1600)
bonnes vaches ordinaires:	650-850	(650-850)
vaches ordinaires:	350-525	(350-525)
veaux cul de poulain:	500-800	(465-775)
veaux Blanc Bleu:	200-300	(200-300)
veaux Bleus Holstein:	110-185	(110-185)
veaux rouges:	100-150	(100-150)
veaux noirs bonne qualité:	70-120	(70-120)
veaux noirs moyenne qualité:	0-50	(0-50)

Baisse. Baisse dans les jeunes veaux.

CINEY

23/09/2011

Nombre d'animaux exposés: 2780. Bétail maigre et de boucherie: 2764; 2 veaux; chevaux/ poneys: 14.

Prix du bétail bovin hors TVA et frais de marché inclus.

a) Bétail maigre

Veaux	**prix à la pièce**	
Pie noir:	0-130	(0-130)
Pie rouge:	40-140	(40-140)
BBB ordinaire:	100-350	(100-350)
Cul de poulain mâle:	650-775	(600-750)
Cul de poulain femelle:	475-675	(450-650)
Génisses:		
180-250kg: PN/PR:	160-260	(160-260)
BBB culard:	500-700	(500-700)
250-400kg: PN/PR:	310-410	(310-410)
BBB culard:	900-1100	(900-1100)
400-500kg: PN/PR:	350-550	(350-550)
BBB culard:	1050-1335	(1050-1335)
pleines:	1160-1760	(1160-1760)
Vaches:		
moyennes, PN/PR:	225-650	(225-650)
mixtes cat.II:	650-800	(650-800)
mixtes cat. I:	900-1100	(900-1100)
cul de poulain 2 à 4 ans:	900-2125	(900-2125)
âgées:	800-2050	(800-2050)
Taureaux:		
ordinaires: 180-250kg:	215-470	(215-470)
250-320kg:	445-540	(445-540)
320-370kg:	480-600	(480-600)
370kg et +:	565-705	(565-705)
assimilés: 180-250kg:	610-765	(610-765)
250-320kg:	740-890	(740-890)
320-370kg:	640-1040	(640-1040)
370kg et +:	990-1190	(990-1190)
C.d.p.: 180-250kg:	815-965	(815-965)
250-320kg:	1015-1165	(1015-1165)
320-370kg:	1200-1300	(1200-1300)
370kg et +:	1300-1450	(1300-1450)

b) Bétail de boucherie

Vaches	**prix au kg**	
fabrication:	0,80-1,00	(0,80-1,00)
50%:	1,20-1,40	(1,20-1,40)
55%:	1,40-1,50	(1,40-1,50)
assimilés:	2,15-2,40	(2,15-2,40)
cul de poulain	2,60-2,80	(2,60-2,80)
Taureaux		
55%:	1,60-1,80	(1,60-1,80)
60%:	1,85-2,05	(1,85-2,05)
assimilés	2,70-2,90	(2,70-2,90)
cul de poulain	2,90-3,20	(2,90-3,20)

Plus calme jeunes broutards et vaches noires maigres. Prochain marché le 30/09/11

BASTOGNE

21/09/2011

Nombre: 127	**Prix au kg**	
Taureaux ordinaires:	1,00-1,75	(1,00-1,75)
Taureaux cul de poulain âgés:	1,60-2,10	(1,60-2,10)
	Prix à la pièce	
Vaches ordinaires:	350-550	(350-550)
Vaches bonne conformation:	625-725	(625-725)
Vaches cul de poulain:	1100-1325	(1100-1325)
Vaches cdp âgées:	800-900	(800-900)
Génisses ordinaires:	300-425	(300-425)
Génisses cul de poulain:	600-800	(600-800)
Taureaux cul de poulain :	750-1100	(750-1100)
Taureaux 6 à 10 mois:	300-400	(300-400)
Jeune veaux:	50-300	(50-300)

Calme. Prochain marché le 28/09/11.

BRUGES

21/09/2011

Nombre: 1393

Taureaux	**Prix au kg sur pied**	
c. d. poulain <24 m & 650 kg:	3,04-3,17	(3,04-3,17)
c. d. poulain >24 m & 650 kg:	2,56-2,81	(2,56-2,81)
assimilés:	2,27-2,52	(2,27-2,52)
bonne conformation:	1,72-1,97	(1,72-1,97)
60%:	1,60-1,69	(1,60-1,69)
55%:	1,56-1,61	(1,56-1,61)
Holstein:	1,34-1,49	(1,34-1,49)
Vaches		
cul de poulain:	2,56-2,76	(2,56-2,76)
assimilées:	2,18-2,28	(2,18-2,28)
bonne conformation:	1,78-2,03	(1,78-2,03)
55%:	1,30-1,55	(1,30-1,55)
50%:	1,15-1,30	(1,15-1,30)
fabrication:	0,98-1,13	(0,98-1,13)
Génisses		
cul de poulain:	2,68-2,98	(2,68-2,98)
assimilées:	2,41-2,56	(2,41-2,56)
bonne conformation:	1,58-1,98	(1,58-1,98)
ordinaires:	1,23-1,43	(1,23-1,43)

Vente rapide, prix stables.

CARCASSES DE GROS BOVINS

Sem. du 12 au 18 septembre 2011

Taureaux	A - S2	480,70	(479,57)
	A - S3	447,56	(446,72)
	A - E2	410,83	(410,08)
	A - E3	391,33	(390,33)
	A - U2	343,41	(340,77)
	A - U3	324,07	(322,27)
	A - R2	308,70	(307,69)
	A - R3	284,12	(282,94)
	A - O2	281,73	(281,15)
	A - O3	268,24	(268,10)
Vaches	D - R2	303,34	(302,63)
	D - R3	287,45	(287,58)
	D - O2	275,17	(275,10)
	D - O3	267,74	(266,94)
	D - O4	262,87	(261,81)
	D - P2	242,36	(242,72)
	D - P3	230,43	(230,18)
Génisses	E - U2	370,00	(369,50)
	E - U3	350,00	(349,50)
	E - R2	299,50	(298,50)
	E - R3	286,50	(286,00)

PRODUITS LAITIERS

20/09/2011

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière

	Prix par 100 kg	
beurre	399,37	(401,05)
poudre de lait écrémé	233,20	(232,86)
poudre de lait entier	296,11	(295,16)
cheddar	340,00	(340,00)



BIRB

Semaine du 12 au 18 septembre 2011

Porcelets 23kg + supp	34,00	(34,00)
porcs carcasses 100kg	141,40	(141,20)

SAINT-TROND

22/09/2011

porcelets 20-23kg (€/pièce)	21-24	(21-24)
truies carcasses (€/kg)	0,68-0,94	(0,68-0,94)



DEINZE - VOLAILLES

21/09/2011

• Poules à bouillir:		
extra lourdes (+ 3,5 kg):	0,54-0,56	(0,52-0,54)
brunes (1,8 à 2,0 kg):	0,30-0,32	(0,30-0,32)
blanches (1,6 à 1,8 kg):	0,26-0,28	(0,26-0,28)
• Poulets à rôtir (1,8 kg):	0,95-0,97	(0,95-0,97)
• Lapins:	2,05	(2,05)

KRUISHOUTEM -OEUFS

20/09/2011

Prix par 100 pièces

Oeufs de poules élevées en batterie	**blancs**	**bruns**
Cat.0: 77,50 g	6,23 (6,56)	6,28 (6,63)
Cat. 1: 72,50 g	4,99 (5,32)	5,04 (5,39)
Cat. 2: 67,50 g	4,62 (4,94)	4,82 (5,16)
Cat. 3: 62,50 g	4,24 (4,56)	4,45 (4,77)
Cat. 4: 57,50 g	3,84 (4,15)	3,95 (4,25)
Cat. 5: 52,50 g	3,45 (3,72)	3,51 (3,78)
Cat. 6: 47,50 g	3,01 (3,24)	2,98 (3,20)
Cat. 7: 42,50 g	2,67 (2,87)	2,64 (2,84)
Prix négoce		
XL + 73 g	6,73 (7,06)	6,78 (7,13)
L + 63-73 g	5,12 (5,44)	5,32 (5,66)
M + 53-63 g	4,34 (4,65)	4,45(4,75)
S - 53 g	3,31 (3,54)	3,28 (3,50)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix producteurs	**blancs**	**bruns**
Cat. 0: +77,50 g	7,02 (7,16)	7,31 (7,46)
Cat. 1: 72,50 g	5,78 (5,92)	6,07 (6,22)
Cat. 2: 67,50 g	5,35 (5,50)	5,65 (5,80)
Cat. 3: 62,50 g	4,91 (5,06)	5,20 (5,35)
Cat. 4: 57,050 g	4,36 (4,52)	4,61 (4,76)
Cat.5: 52,50 g	3,60 (3,87)	3,66 (3,93)
Cat. 6: 47,50 g	3,16 (3,39)	3,13 (3,35)
Cat. 7: 42,50 g	2,82 (3,02)	2,99 (2,99)
Prix négoce		
XL + 73 g	7,52 (7,66)	7,81 (7,96)
L + 63-73 g	5,85 (6,00)	6,15 (6,30)
M + 53-63 g	4,86 (5,02)	5,11 (5,26)
S - 53 g	3,46 (3,69)	3,43 (3,65)



BRUXELLES

Sem du 15 au 21 septembre 2011

	Prix livré usine €/tonne	
Blé panifiable	220,00	(222,00)
Blé fourrager	207,00	(209,00)
Escourgeon fourr	205,00	(207,00)

SYNAGRA

20/09/11

Prix indicatifs des céréales payés aux producteurs, communiqués par l'association des négociants en céréales. Ces prix sont adaptés plusieurs fois par semaine.

Prix culture en e/tonne

Blé fourrager	174,50	(184,00)
Blé meunerie 12/35/220	184,50	(194,00)
Escourgeon fourrager	175,50	(183,00)

MATIERES PREMIERES ALIMENTATION BETAIL

21/09/2011

Prix par 1000 kg en vrac hors TVA, départ négoce

Pulpes sèches bett. 8mm France	190,00	(200,00)
Luzerne 16% pellets 6mm France	201,00	(201,00)
Tourteau tournesol 28% Argentine	-	(173,00)
Tourteau colza 34% Belgique	214,00	(216,00)
Tourteau soja 43% Argentine	322,00	(329,00)
Tourteau soja 44% Hollande	316,00	(319,50)
Tourteau soja 48% OGM contrôlé Brés	366,00	(371,00)
Tourteau colza 49% Belgique	334,00	(340,00)
Tourteau lin 40% Belgique	317,00	(323,00)
Glutenfeed maïs 22% EU	191,00	(196,00)
Manioc Thaïlande	-	(-)
Mélasse cannes	191,00	(191,00)

CHICAGO

20/09/2011

1ère col.: en cents/boisseau pour les céréales (1 boisseau = 27,2 kg en froment; 25,4 kg en maïs) et en $/907 kg pour le tourteau de soja; 2ème col.: prix en euros/tonne.

Froment	674,75	180,62	(185,26)
Maïs	690,25	198,37	(204,80)
Tourteau Soja	345,80	278,09	(288,72)

INTERNATIONAL - OLÉAGINEUX

15/09/2011

Cours des graines oléagineuses et tourteaux sur les marchés mondiaux, en $/tonne.

Soja		
Graines U.S. Cif Rotterdam:	549	(568)
Graines Arg. Cif Rotterdam:	563	(582)
Pellets 44,46% Arg. Cif Rotterdam:	398	(412)
Pellets 48% Brésil Cif Rotterdam:	408	(423)
Colza		
Graines Europe "00" Cif Hambourg:	635	(649)
Tourteaux 34% Fob Hambourg:	255	(261)
Lin		
Graines Canada Cif. Europe:	510	(540)
Tourteaux 36% Allemagne:	393	(393)

POMMES DE TERRE

20/09/2011

Bintje: Marché peu soutenu et prix en baisse. L'excès d'offre devient sensible avec les arrachages en cours à grande échelle et la confirmation de rendements élevés. L'industrie belge et le négoce intermédiaire sont globalement présents aux achats, pour utilisation immédiate ou pour stocker. Certains acheteurs temporisent néanmoins dans le contexte actuel de baisse des cours. L'export reste quasi nul. Les transactions observées en ce début de semaine se situent entre 4,25 et 4,75 €/qt (tout venant, vrac départ, hors TVA, min. 60 % 50 mm +, minimum 360 g/5 kg PSE). Le marché peut évoluer dans les prochains jours. Renseignez-vous régulièrement.

Plant de Bintje: Marché très calme, prix en légère baisse: classe A, rendu mars 2012, par 5 tonnes, en sacs, hTVA:
- calibre 28-35 mm: 58,00 - 60,00 €/100 kg;
- calibre 35-45 mm: 33,00 - 35,00 €/100 kg.

FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

MARDI 4 OCTOBRE

SL HANNUT: à 20h, en la salle du Bowling, rue du Tilleul 1, conférence: Mme Manguette du MRW qui succède à Serge Paduart, expliquera son rôle vis-à-vis des agriculteurs. «Position de la CBB par rapport au régime sucre» par JJ Rigo, président des planteurs de betteraves de Hesbaye et «Pérennité de la production sucre» par B Haag, Secrétaire CBB

VENDREDI 7 OCTOBRE

SR VERVIERS: à 20H au Charlemagne à Henri-Chapelle: «Natura 2000» par Didier Vieuxtemps, Conseiller au Service d'Etudes

MERCREDI 19 OCTOBRE

SR VERVIERS: à 20h au Brévent, Rue d'Oneux 77 à Verviers. Séance d'information «Agriculture biologique, une alternative à explorer» par Isabelle Jaumotte, Conseillère au Service d'Etudes de la FWA.

MARDI 8 NOVEMBRE

SR VERVIERS: à 20h, au Charlemagne. «Les servitudes & sentiers vicinaux» par Séverine Van Waeyenberge, Conseillère au Service d'Etudes

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

SAMEDI 1 OCTOBRE

FJA TOURNAI 1: Nuit des apéros au Relais du Vieux Comté à Mourcourt. (voir encart)

DIMANCHE 2 OCTOBRE

FJA PROVINCE DE NAMUR: Finale provinciale des Concours de Meilleur Juge en race BBB chez la famille Delsaux, Rue Louis Enckels 20 à 5030 Beuzet.

SAMEDI 8 OCTOBRE

FJA WPJ: Soirée Kitch à la Ferme du Grand Manil à Saint-Germain. (voir encart)

FJA FLEURUS: Soirée chez M. et Mme Louis Divers et fils, rue Monplaisir 4 à 6211 Mellet. (voir encart)

DIMANCHE 9 OCTOBRE

FJA LUXEMBOURG: Finale Nationale des Concours de Meilleur Juge BBB chez Marc Schumer, Bizory 8 à 6600 Wardin.

La Fédération des Jeunes Agriculteurs
Organise un
Cours d'Insémination Artificielle
A Saint-Quentin, Ciney
Début octobre
Mardi et jeudi de 16h30 à 19h30
Inscriptions et renseignements au 081/627.443
ou guillaume.vanbinst@fwa.be

La FJA de Wavre-Perwez-Jodoigne
A le plaisir de vous inviter à sa
soirée Kitch
Samedi 8 octobre 2011
A la Ferme du Grand Manil à Saint-Germain
Le POMPIER coulera à flots ! Soirée animée par DJ Deemer
PAF : 13 euros fille membre, 15 euros garçon membre,
20 euros non-membre Le comité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident

La FJA Tournai 1
A le plaisir de vous inviter à sa
Nuit des apéros
Samedi 1 octobre 2011
Au Relais du Vieux Comté à Mourcourt

La FJA de Fleurus
Organise sa
Soirée
Samedi 8 octobre 2011
Chez Monsieur et Madame Louis Divers et fils
Rue Monplaisir 4 à 6211 Mellet
Tarifs : filles membres 12 euros, garçons membres 15 euros, filles non-membres 15 euros, garçons non-membres 18 euros
Le comité se réserve le droit d'entrée et décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou accident

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

JEUDI 29 SEPTEMBRE

UAW NIVELLES GENAPPES: 13H30 VIEUX GENAPPE - salle de la Croix Rouge. Conférence-débat – 'Réflexions sur les différents aspects de la transmission d'exploitation: tout autour des dons manuels, contrats de mariages et donations' par Anne-Sophie Janssens, juriste et Brigitte Huet. Inscription chez Geneviève Dumonceau après 19H00 067/77 22 65. Invitation aux agriculteurs de la FWA-FJA.

UAW BOUSSU DOUR: 19H30 THULIN – salle Roi Baudouin. Atelier participatif 'Fabrication de produits d'entretien naturels: 1° partie' par Anne-Laurence Debrue de Natagora à Harchies.

UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG: Journée Provinciale CLAIREFONTAINE au Domaine de Clairefontaine rue du Cloître, 81 - à partir de 10H00. 'Les médecines alternatives en élevage'. PAF 20 euros. Intervenants: Muriel Jamotton Docteur en médecine vétérinaire –Dominique Mathieu Docteur en médecine vétérinaire. Inscription obligatoire au 081/627 494 – Marie Pierre Even, coordinatrice UAW Luxembourg.

UAW SOIGNIES ECAUSSINE BRAINE LE COMTE: 19H30 SOIGNIES – salle St Vincent – 15, rue Chanoine Scarmure (près de la place du jeu de balles). Conférence-débat: 'La culture de tomates' par M. Deroy.

MARDI 04 OCTOBRE

UAW FRAMERIES: 13H00 GIVRY 'La Cambuse' – Conférence-Débat: Film 'Je mange donc je suis' et discussion avec F. Bodson de l'UAW

MERCREDI 05 OCTOBRE

UAW LIBRAMONT: 13H30 et 19H30 MASSUL – salle 'les sorbiers'. Ateliers participatifs: art floral: nouvelle déco pour le cadre 'Automna 2009' (il s'agit du cadre métallique avec treilles de poule et bois de noisetier de 2009 PAF 28 euros pour celles qui ont déjà le cadre – 32 euros pour les autres. Inscription chez Marguerite Bossicart 061/ 27 84 03 ou marg.boss.52@live.be Spécifiez si cadre ou non et l'heure de l'atelier choisi. Matériel habituel. !!! les désistements après le 28 /09 seront payants à concurrence de 15 euros.

VENDREDI 07 OCTOBRE

UAW CINEY: 13H30 – CINEY départ en voiture de l'AWE champs Elysées). Visite de l'expo 'Côté Campagne' à la ferme du château de Corroy le Grand de 12H00 à 19H00. PAF gratuit pour les dames le vendredi. Cette visite sera suivie d'un souper. Inscription pour le repas chez Cathy Pirson 0494/364 706 ou Jacqueline Van den Abeele 0475/377 052 pour le 03 octobre 2011.

MERCREDI 12 OCTOBRE

UAW VERVIERS DISON LIMBOURG: 13H30 WELKENRAEDT – au magasin 'Signé Francine' – rue Mitoyenne 73. Atelier participatif: art floral 'Un montage Automnal'. Inscription pour le 07 octobre au plus tard au 087/88 18 76 – 0497/65 66 73. PAF 20 euros tout compris.

JEUDI 13 OCTOBRE

UAW BOUSSU DOUR: 19H30 THULIN – salle Roi Baudouin. Atelier participatif: 'Maison actuelle – couleur bonheur' par Marie Dejaeger de Sirault. Apporter une photo de la pièce que vous désirez peindre ou décorer.

UAW PHILIPPEVILLE COUVIN FLORENNES WALCOURT: 13H00 PHILIPPEVILLE – Foyer socio-culturel. Atelier participatif: 'Atelier d'art floral'. Apporter un support (petit plat, soucoupe ou assiette) un sécateur, un couteau. PAF à prévoir. Inscription obligatoire pour le lundi 10 octobre 2011 chez C. Marijsse 071/66 76 43.

MARDI 18 OCTOBRE

UAW MALMEDY: 13H30 FAYMONVILLE – rue Géréon, 1 chez Jean Paquay. Atelier participatif: 'La gestion du temps' par Marie-Pierre Even.

JEUDI 20 OCTOBRE

UAW WAVRE PERWEZ MONT ST GUIBERT: 13H30 MONT ST GUIBERT Maison des Loisirs. Atelier participatif: 'Valorisation des produits du terroir: fabrications wallonnes' par Bernadette Jaspart

JEUDI 27 OCTOBRE

UAW NIVELLES GENAPPES: 13H30 VIEUX GENAPPE salle de la Croix Rouge. Atelier participatif: 'Notre terroir à l'honneur dans nos assiettes'.

La FJA Provinciale de Namur
Et la Famille Delsaux
Ont le plaisir de vous convier à leur
Week-end Finale CMJ
Rue Louis Enckels 20 à 5030 Beuzet
Samedi 1 octobre 2011
Soirée Nuit Blanche
Nombreuses bières blanches accompagneront les traditionnelles bières et softs - Tarifs habituels
Dimanche 2 octobre 2011
Finale Provinciale des Concours de Meilleur Juge BBB
Avec la participation de l'élevage de Corroy de Messieurs Van Eyck de Corroy-le-Château
19h : Début des inscriptions - 20h30 : explication du jury - 21h30 : Fin du concours - 22h : explication du jury sur son classement - 23h : remise des résultats
Bar à bières spéciales tout au long de la soirée
Ambiance assurée tout au long du week-end par DOTCOM
Le comité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident

DIVERS

JEUDI 29 SEPTEMBRE

CINEY: à 19h30, ancienne salle de l'AWE, rue des Champs Elysées, 4, réunion organisée par Bioforum: Quelles sont les pistes pour développer les filières bio, quels sont les débouchés de chaque filière?

DIMANCHE 2 OCTOBRE

BASTOGNE: dès 9h30 au Marché couvert, concours régional BBB de l'AREDB de Bastogne

MERCREDI 5 OCTOBRE

CINEY: dès 14h, hall des criées, criée du CSB, vente de taureaux BBB prêts à saillir

VENDREDI 7 OCTOBRE

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE: au Domaine du Bois des Rêves, 24ème Nuit du Blanc Bleu Belge. Renseignements et réservation repas: Clément Crohain, 02/395.71.39 ou 0475/573.689

SAMEDI 8 OCTOBRE

LIBRAMONT: dès 10h au Walexpo, concours régional de bétail d'élevage de l'AREDB du Centre Luxembourg et des comices

MARDI 11 OCTOBRE

MARLOIE: à 13h30 salle de la Vieille Cense, rue de la Station, 4, table ronde sur les alternatives à la castration des porcelets dans la filière bio. Infos: Bioforum, 081/39.06.86

VENDREDI 21 OCTOBRE

SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE: à la Ferme Expérimentale Professionnelle Lorraine, (55), journée technique, engraissement de jeunes bovins: adapter vos rations au contexte économique. Infos: Dominique Valle au 0033.3.29.87.50.23 ou d.valle@arvalisinstitutduvegetal.fr

MERCREDI 26 OCTOBRE

GEMBLOUX: dès 9h à l'espace Senghor, 8èmes Rencontres de la Biomasse – Les bioénergies ont-elles un impact sur les sols? Journée organisée par l'asbl Valbiom au cours de laquelle chercheurs, experts et professionnels s'exprimeront sur les impacts et opportunités des bioénergies pour nos sols wallons. Programme complet et formulaire d'inscription sur www.valbiom.be. Infos: Valérie Thiels - 081/627 142

MATERIEL

Tractoren + onderd. occasie Case IH 20-200 pk Case International dealer Jo Smeets Moelingen. T. 0475/548.791 (167)

A v. refroidisseur Alfa-Laval 2100L; pipe-line; 48 v barrières de contention; abreuvoirs Marec. T. 04/381.07.64 (1370)

A v. cse cess totale 2 br à gale; rat boules; 2 silos AL 5T+10T; tank lait 3800L; sal de trait tandem 2x3 Des Kuhn 2008; Dac 2 stations; 2 râtel ball s/roues; bétaillère 5m; fauch refus; ébouseuse Agrimat 7,5m; enfonce pieux; Cyracuse 5m; chisel 3m; pique balles; pince balles; herse rot + sem Nodet 3m; herse canad 3m; vêleus; caméra; 15 rails. T. 061/511.232 le soir (1389)

A v. dés-pailleuse Kuhn Monitor 3060; charrue Demblon 3 socs; bascule bov; semoir bett 6r; refroidis Packo 1600; rouleau 3,5m; poutrelles Hem Heb; tonneau à eau 2000; fauch Claas 1,80m; bacs à eau tte cap; Kongskilde 3m; cuve alu 10000L; silo aliment 6T; jantes larges JD Ford; pneus ttes dim; préfané ray-grass trèfles 80x90 et 120x90 foin sans pluie T. 0478/210.650 (1406)

A v. silo polyester 4T + 16T; semoir porté Amazone; emballeuse boule; chariot. T. 0477/559.917 (1432)

A v. Deutz Fahr pièces de rechange neuves et d'occasions pour tracteur. www.hoogsteyns.be T. 04/381.05.56 (1438)

A v. cse cess vis à grain 8m; aplatisseur Albert; désileuse Triolet 170; Fiat 600 pour pièces; char ballots 7m. T. ap 20h 071/533.203 (1455)

A v. cse cess rot Kuhn roul tub rel hydr 3m; char Huar 4 socs; bic 3m30 roul pointes. Rég Ath. T. 0496/610.342 (1468)

A v. tracteur Fiat 160-90 relevage avant airco 7000heures état impeccable. T. 0472/606.968 (1479)

A v. remorque char à foin longueur 5m 400 Eur. T. 0472/956.087 (1495)

A v. 2 cuves mazout 1200L prix 250 Eur l 2; rem plat 5m ballots 250 Eur. T. 071/213.568 (1496)

A v. désileuse Joskin 1900D; moteur John Deere pour 2130 et similaires; quota betteravier. T. 019/635.371 (1499)

A v. broyeur larg de travail 2,8m en très bon état. T. 0499/194.859 (1512)

A v. cse pension épandeur Record 8T + rehausse ensilage; trieur pommes de terre avec tapis de visite. T. 063/225.569 (1500)

A v. benne Brimont 12T Tandem bon état zone 082 T. 0472/532.042 (1502)

A v. refroidisseur Alfa 2700L; râtelier rectangulaire; chèvre; bouc; béliers; abreuvoirs Marec; bacs; pulsateurs Alfa; tondeuse bétail; cuve inox 500L. T. 060/511.586 (1505)

A v. semoir Sulkymaster 25 rangs; épandeur Lebouch + porte betteravière; machine haute pression 1200LH IPC. T. 084/211.895 ou 0479/488.730 (1508)

A v. benne Panien 10T 2 ess caiss B état; 2 bennes IH 12T 2 ess; chisel VibroFL 3m; remorq 5m + 8m; chariot 7m; 2 citernes eau 3000L; ébouseuse Agrimat 6m + chaîne 8m; herse rot Belrécolte 3m; déchaumeur 10 disq IH; grue Retro portée arr tracteur. T. 0495/270.211 ou 061/224.716 (1509)

A v. bétaillère 7 bêtes; plateau pour Carnaval 7,5x3. T. 0472/432.230 (1513)

A v. herse canadienne Cyracuse 3m très bon état. T. 061/266.561 ou 0497/486.949 (1514)

A v. bennes Legrand KW13000 Ane; rehausses à maïs région 064. T. 0497/726.611 ou 0497/721.705 (1515)

A v. semoir à céréales Sulky GS Traml 3m. 2 roues Kleber 12,4 R46; planteuse + butoir Gruse 4 rangs. T. 0473/946.780 (1516)

A v. Dac Westfalia 2 boxes 2 aliments. T. 061/320.654 (1517)

A v. épandeur Ova 12T tout hydraulique; haussette à maïs portes hydrauliques. T. 0496/818.125 (1520)

A v. cse cess génisses 18 mois BB origine extra; pipe-line; colliers automatiques; liens; sangles; abreuvoirs automatiques; désileuse Samas 1,6m3 basculante. T. 060/399.721 (1521)

MATERIEL (CHERCHE)

Tract Ford tts séries aussi série 40 boîte SL ou SL Dual, MF séries 100 à 600, Fiat 65-66 à 80-66, 115-90 à 180-90; N-H boîte méca; Deutz 6806, 6807, 7206, 7207; mois-bat New Holland 1540 à 1550 S, 8070; pelles sur pneu Hitachi et Daewoo; bull Volvo et Cat. (aussi en panne ou brûlé). T. 011/37.60.73.- 0496/38.72.22 - awoutersexport@skynet.be. (1490a)

Cherche châssis de camion de 7m avec complet à petit prix; cherche 1 bâtiment de 15mlx30mL 3m50 à la corniche à petit prix. T. 0479/392.437 (1448)

Cherche Bic 2,5m; pompe purin centrifuge; porte étable en bois 1,10m/2,03m min rég Braine-le-Comte. T. 0474/722.981 (1493)

Cherche tonneau à eau 2000L bon état. T. 061/288.401 (1498)

AUTRES VEHICULES

A v. Golf V noire 2007 1.9 TDI on tour 109000km airco jantes alu 10250 Eur carpass Tournai. T. 0477/629.380 (1443)

BOVINS

Attention! A partir de janvier 2012, seuls les bovins issus d'une exploitation ayant un statut IBR (I2, I3 ou I4) pourront être commercialisés. Informez-vous!

A v. veaux mâles Simmental français pour la reproduction. Production élevée, province de Lux. T. 0497/179.814 (1460)

A v. tx Charolais culard pur ou croisé tout âge; grilles fonte 80x50-2 montants inclinés 4m 7 places. T. 061/468.209 ou 0494/030.649 (1467)

A v. 2 taur de 12 mois avec mère plus de 11000L I3 père Shottle-Toystory; désileuse Triolet 170. T. 0496/662.987 (1480)

A v. taureau de saillie inscrit HF Pie Noire 20 mois grand gabarit. T. 0478/551.000 (1481)

A v. taureaux BBB de pâture inscrit gros format 10-20 mois statut I3 diverses origines élevage de Waleffes. T. 0476/339.481 (1503)

A v. tx BBB indemne tares génétiques origines variées inscrit et admis embryons bonne orig. T. 0475/220.716 (1504)

A v. jeunes taureaux BBB 7m fils Adagion Ebloui Lotto James Galoubet statut I3. T. 0477/625.243 (1507)

A v. taureau Maine Anjou 10 mois; BB Baron x Urbain 6 ans consang. T. 0495/270.211 ou 061/224.716 (1510)

A v. 2 taureaux Limousin 1 an en novembre dont 1 exceptionnel père Uskudar mères visibles statut I4 Alain Druart de Bruly de Couvin. T. 0472/231.534 (1518)

AUTRES ANIMAUX

A v. Roux d'Ardennes 125 Eur rég Aywaille. T. 0478/267.195 (1476)

A v. 3 chevaux; grands box pour poulinières ou autres. T. 0495/112.905 après 17h (1484)

Achète moutons, agneaux, chevaux de boucherie. Paiement comptant. T. 0475/659.898 (1497)

A v. étalon demi-sang arabe admis à la saillie à vie monté attelé nor brave 1m64 âge 19 ans prix 900 Eur. T. 0495/323.000 (1501)

A v. jument trait boul âge 9 ans inscrite. T. 065/784.087 ou 0474/788.736 (1519)

FOURRAGES

A v. paille, foin, ray-grass, fétuque 1er choix, origine France sous abri, rendu. T. 0472/981.167 (1072)

A v. drêches de brasserie. Préat Montignies-le Til. Agréation GMP 04-047. Tél 071/561.882-0475/439.671 (1303)

Cherche maïs sur pied. T. 0493/613.574 (1441)

A v. 7ha de maïs région Ardenne. T. 0476/331.357 (1461)

A v. enrubanné, céréales immatures 950VEM 43MS 15P. Libramont, Ch Jerouville. T. 0495/252.795 (1462)

A v. maïs sur pied région Erpent. T. 0471/706.345 (1478)

A v. 3ha20 de très beau maïs sur pied. Prend bêtes en pension hiver. A. v. boules de préfané sec. 084. T. 0497/415.721 (1492)

Cherche maïs sur pied région Ohey; bac à fumier Pelican pour

L'entrepreneur de jardin 2011 est connu

Dominique Denis d'Abolens est le lauréat du Grand Prix du concours de l'entrepreneur de jardin 2011 avec un jardin qui a été réalisé à Liège. Il pourra utiliser un tracteur New Holland pendant 1 an.

Le concours de "L'entrepreneur de jardins de Wallonie», organisé conjointement par l'Apaq-w, les Editions Rékad et la Fédération Wallonne Horticole en est déjà à sa 7ème édition.

Durant le mois de juin, un jury composé d'un entrepreneur de jardins, d'un botaniste, d'un journaliste horticole, d'un architecte de jardin, d'un membre de la Fédération Wallonne de l'horticulture et d'un représentant de l'Apaq-W a sillonné la Wallonie et le nord de la France à la découverte des jardins concourants.

La proclamation des résultats du concours de 2011 a récemment eu lieu au Centre Technique Horticole de Gembloux au cours d'une cérémonie animée par Luc Noël.

Pour cette septième édition, quinze projets ont été nominés, répartis en trois catégories: petits jardins (moins de 350 m2), jardins de taille moyenne (de 350 à 1.000 m2) et grands jardins (plus de 1.000 m2).

A l'issue de la délibération du jury le palmarès suivant a été retenu:

Catégorie de moins de 350 m2:

- Or: Dominique Denis d'Abolens avec un jardin à Liège
- Argent: Joseph Pirard de Sprimont avec un jardin à Xhignesse
- Bronze: Pascal Colomb de Corroy-le-Grand avec un jardin à Gembloux
- Finaliste: Philippe Lhoas avec un jardin à Leignon

Catégorie de 350 a 1000m2:

- Or: M Frétard de Waterloo avec un jardin à Waterloo
- Argent: Jean Modave de Lustin avec un jardin à Kraainem
- Bronze: David Herman de Butgenbach avec un jardin à Sourbrodt

Catégorie + 1000 m2:

- Or: Gilles Decroos de Pecq avec un jardin à Templeuve
- Argent: Fabrice De Breuck de Arc-Aisnières avec un jardin à Maarkedal
- Bronze: Jean Nickell de Malmédy avec un jardin à Lasnes
- Finalistes (repris par ordre alphabétique): Julien Gérard de Frasnes lez Couvin avec un jardin à Rocroi, Vincent Bédoret et Jerôme Josse de Donstiennes avec un jardin à Beaumont, Pierre Lhoas d'Ohey avec un jardin à Couthuin, Laurent Mottet et Jérôme Huybens de Bertrix avec un jardin à Lottert
- Jardin de Prestige: entreprise Leidgens de Dison avec un jardin à Liège



Les lauréats de l'édition 2011 du concours de l'entrepreneur de jardin posent devant le tracteur que Dominique Denis (2ème à partir de la gauche), grand prix du jury, pourra utiliser pendant un an

Concours 2012

L'édition 2012 du concours "L'Entrepreneur de jardins de Wallonie" sera bientôt planifiée. Il s'agit d'un excellent instrument pour promouvoir le métier d'entrepreneur de jardins. L'Apaq-W s'associera de nouveau à la Fédération Wallonne Horticole et à un certain nombre d'entreprises du secteur des espaces verts, pour organiser un concours réservé aux entrepreneurs de jardins de Wallonie. D'ores et déjà les candidatures peuvent être envoyées à l'Apaq-W, concours de l'entrepreneur de jardins de Wallonie 2012, rue Burniaux, 2 à 5100 Jambes

chargeur Agram. T. 0474/493.515 (1522)

A v. préfanés 90x120 en 1m50 long à 50 Eur le ballot. T. 060/511.566 (1494)

IMMOBILIER

Cherche terre de culture pour plants de sapin de Noël min 5ha contrat de 6 à 9 ans sans bail à ferme bon prix régions Lorraine, Ardenne, Famenne, Condroz. T. 061/533.277 (1470)

Cherche maison à la campagne ou dans village calme 2 ch en bon état libre rapidement budg 160000 Eur. Club Immobilier 02/366.94.96 (1379)

Nos nombreux clients bruxellois et du Brabant offrent gros prix pr maisons et villas et fermes à max 1h de la Capitale. Contactez-les rapidement. Club Immobilier 02/366.94.96 071/512.345 081/230.306 (1380)

A v. Plateau de Herve: ferme laitière 975000L, bétail Holstein 250 têtes; 32ha pâture en propriété + 48ha pâture en locat°, stabulat° libre 1998, gd atelier équipé, hangar, matériel, bureau + sanitaires, dépendances, habitat° entièrement rénovée. T. 0474/793.296 (984)

DIVERS

Liq p haie & divers: cyp bleu & thuya 80cm=1,50 & 2,80 Eur! 1m=4, 1m25=6; 1m50=8, 1m75=13, 2m=18! 2m25=23; Leylandi 1m20=5; if-taxus=2, 1m=10; rhodo 80cm; photin=5; houx =3, 1m20=12! Buis=1,20, 1m (touf)=18! Hêtre àpd 0,50 (1m25=1 Eur! 1m80=4!); Ligust 1m=0,70; berberis=0,80; érable, chêne, frêne, auln, boul, prunel, tilleul, arb à fleurs, noiset, cotos, lier, pin, genév, lavand, bruyère, rosier, fruitiers, plants forest, etc.). Rens-vs! 0498/666.825 ou fax 080/786.428 (1426)

A saisir: lauriers 1m20=5 Eur, 1m50=7! 2m=18! hêtres rouges 40/+=1,20, 60/+=1,60, 80/+=2, 1m/+=2,80, 1,25/1m50=6! charme 1m=0,70! 1m80=3! noyer 1m=2! buis boule 25cm=15! aupébine 1m=0,60, etc. 0498/666.825 (1424)

Cherche quota laitier à louer. T. 0472/209.612 (1428)

Cherche DPU valeur +/- 240 Eur. T. 0474/310.539 (1434)

Cherche quota chicorées droits de livraison. T. 0471/781.524 (1488)

A v. droits de prime unique. T. 0471/368.151 (1489)

Cherche DPU entre 100 et 250 euros. T. 0495/204.698 (1506)

Réponse bureau du journal

Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....".

Nous la transmettrons alors - sans l'ouvrir - à l'auteur de l'annonce

Pleinchamp Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie — FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles).

Rubrique :

Forfait 3 lignes	
	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €
Par ligne supplémentaire	1,50 €
cadre	+ 1,50 €
Montant	€
Nombre de parution(s): X	
	€
Réponse au bureau du journal	4,00 €
Facture	2,50 €
Total :	€

Nom : .... Prénom : ....

Rue : .... n° ....

Code postal : .... Localité : ....

Téléphone : ....

TVA (si facture) : .... Date et signature : ....

Comment payer?
Anticipativement:
☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
☐ par virement libellé au compte: Iban BE66 1030 1188 0043 - Bic: NICABEBB (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: PLEIN CHAMP
(Petites Annonces)
Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

14ème concours du Bœuf gras de qualité certifiée de Liège

Depuis quelques années, le hall des criées de Battice accueille ce concours de viande qui présenta 53 sujets dont 37 mâles et 16 femelles. De la qualité certes mais un manque de concurrence vu que les trios de tête sont composés d'office pour les 13 séries organisées. Point de champion de Liège vu l'égalité des voix des juges, et l'absence d'un juge arbitre, entre les prix d'honneur, ou champion, des taureaux et des femelles. C'est une première... !

Long-Pré

Prix d'honneur des femelles

Deux génisses et une vache de qualité exceptionnelle briguent le titre. Mais une génisse remarquable aux qualités bouchères sublimes tout en finesse et pureté émergea à l'unanimité des voix des juges. Cette championne de 29 mois pesant 696 kg est une fille d'Occupant hors d'une mère d'Orphéon. Elle est née chez Verhulst Chr. D'Ivoz-Ramet avant d'être mutée chez le marchand Pierre Mailleux de Franc-Waret.

Prix d'honneur des taureaux

Huit 1er prix de série se retrouvent pour le rush final dans un ensemble un peu hétérogène de qualité et de finition. Un peu de recherche de la part des juges mais l'unanimité des voix pour le champion tout en rondeur et en épaisseur même jusque dans le devant des plus ouvert et où la boule de l'épaule est très apparente.

Ce champion de 20 mois pesant 647 kg est un fils de Ebony H. M. hors d'une mère de Paysan. Il est né chez Christophe P-H. de Fexhe-le-Haut-Clocher et muté chez le marchand Michel Hanssens de Fexhe-le Ht-Clocher.

Lot de taureaux

Quatre lots de 3 taureaux très hétérogènes de qualité forte moyenne. Le 1er prix se démarque de par lui-même en extériorisant les qualités bouchères plus qu'indispensables. Son naisseur-propriétaire est Noel D. et D. d'Hastière et le marchant est à nouveau Pierre Mailleux.



Concours E taureaux de 616 à 647 kg
PRIX D'HONNEUR DES TAUREAUX n° 23 : 20 mois, 647 kg, Ebony Haie Mde x Paysan) naisseur Christophe P-H., propriétaire-marchand Hanssen Michel.



Concours I génisses de 644 à 701 kg
PRIX D'HONNEUR DES FEMELLES n° 51 : 29 mois, 696 kg, (Occupant x Orphéon), naisseur Verhulst Chr., Propriétaire-marchand Mailleux P.



Concours M Lot de taureaux
N° 5 : 18 mois, 577 kg, (Quadruple x Maraudeur) / N° 16 : 18 mois, 586kg, (Canadian x Dartagnan) / N° 37 : 18 mois, 618 kg, (Orme x Imprudent) /
Naisseur-propriétaire Noel D. et D., marchand Mailleux P.



NÉCROLOGIE

Madame **Fernande LAMAILLE,** épouse de Jean VANDEGAART
Née à Aubel le 24 mars 1923
et décédée à Bèfve-Thimister le 9 septembre 2011

* * *

Monsieur **Guy SCHOONBROODT,** époux d'Henriette PITTIE
Né à Charneux le 7 septembre 1942
et décédé à Verviers le 15 septembre 2011

* * *

Madame **Antoinette SCHYNS,** veuve d'Albert VIEILLEVOYE
Née à Aubin-Neufchâteau le 20 janvier 1925
et décédée à Battice le 20 septembre 2011
Horward, rue de Maestricht 157 à Battice

* * *

Monsieur **Roger OBIN,** époux de Georgette VANDERHAEGHE
Né à Staden le 9 septembre 1930
et décédé à Nivelles le 2 septembre 2011

* * *

Monsieur **Didier LIEVENS,** époux de Viviane LESAGE
Né le 3 décembre 1963 et décédé le 23 septembre 2011
Le défunt était le frère d'Ingrid Pype-Lievens,
membre de la section UAW Boussu Dour.
Les funérailles se dérouleront le mercredi 28 septembre à 11h
à Quiévrain.
Rue du Breton 2 à 7380 Quiévrain

* * *

Monsieur **Jacques LIEUTENANT,** époux de Micheline VESCHKENS
Conseiller en Assurances. Né le 23 juin 1956 à Verviers
et décédé à Neuvillers le 20 septembre 2011
«» (Que toutes les personnes que tu as côtoyées se souviennent de toi comme d'un homme bon et juste, aimant la terre et ces gens, appréciant de commencer ta journée tôt, pour ensuite entourer ta famille de tes soins et enfin clôturer les dossiers assurances dont tu avais la responsabilité. Adieu, mon ami. (HR.EMP ADSN.SCRL.BRG)

* * *

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères condoléances aux familles